

CSLP Final

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté



DOCUMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

LE 29 MAI 2002

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres; et d'autre part, définir de nouvelles politiques, de nouveaux instruments et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au Gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes.

**RAPPORT DE LA DEUXIEME
ANNEE DE MISE EN ŒUVRE**

Décembre 2004

SOMMAIRE

Résumé	1
Introduction	3
I. Contexte	5
II. Evolution et analyse des indicateurs	7
II.1 – Rappel des principaux objectifs de la stratégie	8
II.2 - Situation des indicateurs par axe stratégique	9
II.2.1 - Situation des indicateurs macroéconomiques en 2003 et à mi-parcours 2004	9
II.2.2 - Situation des indicateurs sectoriels en 2003 et à mi-parcours 2004	13
II.2.2.1. Premier Axe : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation	13
II.2.2.2. – Deuxième Axe : Développement humain durable et renforcement de l'accès aux services sociaux de base	16
II.2.2.3 – Troisième Axe : Développement des infrastructures de base et appui aux secteurs productifs	22
III. Points forts et points faibles de la stratégie	25
III.1 - Points forts	26
III.2 - Points faibles	26
IV. Perspectives	27
IV.1. Perspectives macroéconomiques	27
IV.2. Perspectives sectorielles	28
V. Recommandations	29
V.1. Au titre des recommandations macroéconomiques	29
V.2. Au titre des recommandations sectorielles	30
Conclusion	31
Tableaux et Annexes	
Tableau N°1 : Rappel des objectifs globaux (2002-2006) et annuels (2002 et 2003) du CSLP	8
Tableau N°2 : Nombre de CSCOM par région en 2002, 2003 et en juin	18
Tableau N°3 : Taux d'enfants <12 mois vaccinés au DTCP3 en 2002, 2003 et en juin 2004	18
Tableau N°4 Evolution des indicateurs d'eau potable	22
Tableau N°5 Evolution des indicateurs d'audio visuel	24
Tableau N°6 Evolution des indicateurs des NTIC	24
Annexe -I : Cadrage macroéconomique 2004-2007	34
Annexe -II : cadrage de base du cslp/2002-2006	36
Annexe -III : Tableau comparatif des objectifs et des réalisations du CSLP	37
Annexe -IV : Schéma simplifié du dispositif de suivi - évaluation du CSLP	38
Annexe -V : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques du Mali, Selon le PIB « plus comparable » de 1996 à 2003	39
Annexe -VI : Structure de la croissance du PIB « plus comparable » de 2000 à 2004	40
Annexe -VII : Dispositif de suivi – évaluation du CSLP adopté en mars 2003	41
Annexe -VIII : liste restreinte consensuelle des indicateurs du suivi-évaluation du CSLP	43
Annexe -X : sources de références bibliographiques	47

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADM :	Aéroports du Mali
AGETIER :	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures & d'Equipements Ruraux
AMADER :	Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APD :	Aide Publique au Développement
BADEA :	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CAN :	Coupe d'Afrique des Nations
CAP :	Cellule d'Appui à la Privatisation
CCC :	Centre de Conseil Communal
CCF :	Consommation de Capital Fixe
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMDT :	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CRT :	Comité de Régulation des Télécommunications
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNR :	Direction Nationale des Routes
DSRP :	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DNPD :	Direction Nationale de la Planification du Développement
EDM :	Energie du Mali
EMEP :	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
FASR :	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
F CFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FER :	Fonds pour l'Electrification Rurale
FICT :	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FMI :	Fonds Monétaire International
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
HUICOMA :	Huilerie Cotonnière du Mali
IDA :	International Development Association
IDE :	Investissement Direct Etranger
IHPC :	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODHD/LCPM :	Observatoire de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PASAOP :	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PDI :	Programme de Développement Institutionnel
PIB :	Produit Intérieur Brut
PISE :	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education
PNIR :	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNP :	Politique Nationale de Population
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC :	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ :	Programme de Développement de la Justice
PTI :	Programme Triennal d'Investissement
SDR :	Service de Données Routières
Sinankouya :	Cousinage sociale
SOTELMA :	Société de Télécommunications du Mali
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TDR :	Termes de Référence
TOFE :	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UA :	Union Africaine
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Le Mali a adopté en mai 2002 pour un horizon de moyen terme (2002 – 2006) son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dès le deuxième semestre de cette même année, il a aussitôt commencé sa mise en œuvre. Cette mise en œuvre intervient dans un contexte caractérisé notamment par la tendance à la baisse de l'Aide Publique au Développement (APD) et la grande vulnérabilité du pays aux chocs exogènes (sécheresses, attaque des criquets migrateurs, fluctuations des termes de l'échange, crises politiques dans la sous région). D'où l'importance des défis à relever en vue d'assurer une croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté.

Toutefois, en dépit de cet environnement peu favorable, le Mali a enregistré ces dernières années des progrès importants au triple plan politique, social et économique comme en témoignent le niveau de indicateurs du présent rapport de la deuxième de mise en œuvre du CSLP.

En effet, la situation politique et sociale s'est grandement améliorée au cours de la décennie passée. Ainsi, depuis 1992 des élections démocratiques (présidentielles, législatives, municipales et communales) sont organisées dans un climat politique consensuel et apaisé. Elles ont abouti en 2002 à une alternance du pouvoir dans la stabilité socio – politique qui s'est davantage consolidé avec la bonne tenue des élections locales de mai 2004.

Au plan institutionnel, le Mali s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et de déconcentration qui marque la volonté irréversible des autorités du pays à responsabiliser les populations dans la gestion de leur développement. Ce processus a permis de remodeler le paysage administratif du pays en **703 Communes, 49 Cercles, 8 Régions et 1 District**, même si des lenteurs sont perceptibles dans le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Par ailleurs de vastes réformes sont entreprises dans le cadre de la modernisation de l'Administration, l'amélioration du système judiciaire, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Au plan économique et financier, **le Fonds Monétaire International (FMI) a appuyé le Mali depuis 1992 sans interruption dans le cadre de trois (3) accords successifs FASR/FRPC**. Ce qui a permis de rétablir la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de profondes réformes structurelles. Des avancées notoires ont été faites en terme de la gestion macroéconomique par l'implantation et l'expérimentation d'un modèle macroéconomique et la création d'un Comité de Prévision et de Modélisation en 2003.

C'est ainsi qu'au niveau du secteur réel, avec la nouvelle série des PIB « plus comparables », la croissance économique a été de 4,3% en 2002, et 7,4% en 2003. Toutefois, suite à la mauvaise campagne agricole 2004/2005, de l'invasion des criquets pèlerins, les prévisions ne sont guère optimistes ; ainsi, la croissance du PIB réel attendue est de l'ordre de 1,8% en 2004.

Au niveau des finances publiques et de l'endettement, en reconnaissance des progrès satisfaisants accomplis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes, **le Mali est devenu le 7^{ème} pays à atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) après la Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda**. Le montant des ressources PPTe décaissé a été de 19 milliards de FCFA en 2003 contre 24,5 milliards de FCFA prévu dans le CSLP pour la même année, soit un taux de réalisation de 78 %. **Par ailleurs, les résultats encourageants du Mali lui ont valu 75 milliards de FFCA au titre de l'aide budgétaire lors de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali en mars 2004.**

Par ailleurs, le programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, touchant le secteur coton, les transports et les télécommunications est bien avancé. La privatisation de la CMDT est revue pour 2008 ; la privatisation des chemins de fer est effective depuis 2003 ; le processus de mise en concession des ADM se poursuit ainsi que la création d'une compagnie nationale de transport aérien et la privatisation de l'assistance en escale ; une Cellule d'Appui à la privatisation (CAP) pour les opérations de privatisation de la SOTELMA est mise en place.

Au niveau des secteurs sociaux des avancées ont été faites même si certaines insuffisances persistent. Au titre des améliorations enregistrées on peut noter, entre autres, **une évolution nettement favorable des allocations budgétaires destinées aux secteurs de l'Éducation et de la Santé**. Ainsi, l'affectation des ressources

budgétaires aux services sociaux essentiels a connu une tendance nettement favorable sur la période 2001-2003. En effet, la part du budget de l'éducation de base dans les dépenses budgétaires globales est passée de 6,68% en 2001 à 10% en 2003 soit un taux d'accroissement d'environ 50%. Quant à la santé, sa part dans les dépenses budgétaires globales est passée de 6,3% en 2001 à 7,1% en 2003 soit un taux d'accroissement de 12,7%.

S'agissant des indicateurs de santé, la proportion de la population située à moins de 5 km est passée de 44% en 2002 à 46% en 2003 ; elle est de 69% en 2003 contre 68% en 2002 dans un rayon de moins de 15 Km. La proportion des femmes ayant bénéficié d'une consultation prénatale est passée de 54% en 2002 à 59% en 2003 et celle des accouchements assistés par un personnel qualifié de 40% à 42%. En fin juin 2004, ces taux sont de 69% pour la CPN et 44% pour les accouchements assistés. Le taux de couverture DTCP3 chez les enfants de moins d'un an a atteint 79% en 2003 contre 74% en 2002 pour un objectif annuel de 80%. En juin 2004, il est de 86%.

Pour ce qui concerne les indicateurs d'éducation, le TBS est passé de 64,3% en 2002 à 67% en 2003. Le TBS était de 72,5% pour les garçons contre 49,95% pour les filles en 2002 ; En 2003, il est de 77,9% pour les garçons contre 56,4% pour les filles. En 2004, le TBS atteindra les 70,5%. Le Taux moyen de déperdition a sensiblement diminué ; actuellement il est de 4,2% en moyenne par an.

Toutefois, au titre des insuffisances dans ces secteurs, on peut noter la faible qualité du système éducatif malien, la quasi – stagnation du taux de fréquentation des soins curatifs, les problèmes liés à l'insuffisance (quantitative et qualitative) et à la faible motivation du personnel socio – sanitaire.

Par ailleurs, concernant la couverture des besoins en financement, il y a la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles auprès des partenaires au développement en vue d'atteindre les objectifs du CSLP, notamment dans les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, le développement rural et les infrastructures de base.

En somme, pour lever ces contraintes qui risquent d'hypothéquer la mise en œuvre correcte du CSLP et l'atteinte de ses objectifs, le Gouvernement doit continuer la sensibilisation et les négociations avec les partenaires techniques et financiers afin de les amener à adhérer davantage aux priorités et axes stratégiques définis dans le document du CSLP.

INTRODUCTION

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), adopté par le Gouvernement le 29 mai 2002, est désormais le cadre unique de référence à moyen terme en matière de politique de développement au Mali et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le CSLP a été élaboré suivant un long processus participatif qui repose sur un dispositif institutionnel impliquant l'ensemble des acteurs du développement socio - économique du pays.

Le scénario du CSLP rappelle les objectifs et les mesures à mettre en œuvre relatives à une meilleure intégration des politiques sectorielles et macroéconomiques et à un développement des synergies découlant de la libéralisation des secteurs productifs associée à une politique d'appui aux organisations professionnelles et aux producteurs, à l'accélération de la mise en place de programmes économiques et sociaux au niveau des collectivités décentralisées et une plus grande mobilisation des financements en matière d'infrastructures de base et de transport. L'objectif¹ est d'atteindre un taux de croissance annuel moyen sur la période 2002/2006 de 6,7%²».

Les deux premières années de mise en œuvre du CSLP ont été marquées par un contexte national, régional et international peu favorable. Ce contexte se caractérise par les crises géopolitiques (en Irak et en Côte d'Ivoire), la détérioration des termes de l'échange et leurs corollaires sur l'économie du Mali ainsi que par l'instabilité de la pluviométrie associée à l'attaque des criquets migrateurs en 2004.

Toutefois, la stabilité politique et sociale de ces dernières années au Mali a favorisé un climat de confiance et l'atteinte de résultats très appréciables en matière de lutte contre la pauvreté et de respect des droits de l'homme.

Le suivi-évaluation du CSLP constitue une des préoccupations majeures du Gouvernement du Mali et des partenaires au développement qui l'accompagnent dans la mise en œuvre de ses politiques et stratégies de développement. Cet intérêt est lié à la demande croissante d'informations sur les résultats et l'impact de l'aide au développement et des efforts internes dans tous les domaines, particulièrement dans celui de la lutte contre la pauvreté.

Le système de suivi-évaluation du CSLP adopté en mars 2003 par le Gouvernement obéit à la même logique participative qu'au moment de l'élaboration du CSLP³. Il a pour objectif global de permettre à tous les acteurs de participer au processus et d'être informés sur sa mise en œuvre, et de vérifier que les stratégies adoptées sont efficaces et permettent de réduire la pauvreté. Il comporte une double approche à la fois verticale et horizontale, cette dernière étant fondée sur un système de déconcentration et de décentralisation du suivi. Ce dispositif est bâti sur le maintien du processus participatif qui a présidé à l'élaboration du CSLP à travers ses instances statutaires au niveau central et régional.

Le système de suivi-évaluation ainsi adopté a une double fonction :

- 1) rendre compte à court terme des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP dans les domaines prioritaires agissant sur la pauvreté et la croissance, et permettre de mesurer l'impact de ces résultats sur la pauvreté et la croissance dans le moyen terme ;
- 2) fournir dans le plus long terme des éléments permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficacités des politiques et stratégies sectorielles mises en œuvre en vue de faire reculer la pauvreté au Mali.

Sur cette base, le système de **suivi-exécution** du CSLP repose sur la production de rapports annuels de mise en œuvre afin d'informer sur l'effet des politiques, stratégies et actions sur les indicateurs retenus dans les trois (3) axes stratégiques du CSLP à savoir :

- **le Développement Institutionnel, l'Amélioration de la Gouvernance et de la Participation ;**
- **le Développement Humain Durable et le Renforcement de l'Accès aux Services Sociaux de Base ;**
- **le Développement des Infrastructures de Base et l'Appui aux Secteurs Productifs.**

¹ CSLP Final, page 11

² Ce niveau est relatif à l'ancienne méthodologie de calcul du PIB qui n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003.

³ Le dispositif de suivi – évaluation du CSLP, tel qu'adopté par le Gouvernement en mars 2003, se trouve en Annexe 1.

Dès lors, le suivi-évaluation continu du CSLP est indispensable et implique un rappel permanent des objectifs et grandes orientations du CSLP afin de mieux apprécier les actions déjà menées et ajuster les objectifs futurs. La mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP émanent de la Cellule Technique du CSLP et de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPDP) qui assure le Secrétariat Technique du dispositif.

Le présent rapport de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP est élaboré dans ce cadre. Il repose principalement sur les informations fournies par les rapports des groupes thématiques du CSLP et celles collectées à travers certains documents de référence (premier rapport de mise en œuvre du CSLP, Budget d'Etat, Budget-programmes, projets et programmes sectoriels, documents-cadres d'intervention de certains partenaires au développement).

Le processus d'élaboration du rapport de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP a été marqué par les étapes suivantes : a) l'élaboration des TDR des missions des groupes thématiques respectifs et la proposition de canevas de présentation des rapports sectoriels et thématiques ainsi que du rapport global de synthèse ; b) l'élaboration et la validation au niveau des groupes thématiques de leurs rapports respectifs ; c) la synthèse des rapports sectoriels et thématiques et la rédaction du projet de rapport de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP ; d) la validation et l'adoption du rapport par les instances du dispositif de suivi-évaluation du CSLP.

Pour mieux apprécier les indicateurs de lutte contre la pauvreté au cours de l'année 2003 et à mi-parcours 2004 et réviser les actions, ce rapport de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP s'articule autour des principaux points suivants :

- I. Contexte de mise en œuvre du CSLP au Mali ;
- II. Evolution et analyse des indicateurs ;
- III. Points forts et points faibles des stratégies sectorielles mises en oeuvre ;
- IV. Perspectives ;
- V. Recommandations.

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP AU MALI

Il est de nos jours admis par la communauté internationale que la pauvreté est une violation des droits de l'Homme et que le combat contre la paupérisation doit être une obligation de résultat pour tous.

Depuis 1990 une série de conférences et de sommets se sont tenus à l'échelle planétaire sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une vision partagée sur un programme de développement fondé sur l'homme et la réduction, voire l'élimination de la pauvreté.

La Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été adoptée en septembre 2000 à New York et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui a été adopté par le sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine tenu le 23 octobre 2001 à Abuja, ont en commun le même objectif de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Lors de la table ronde des Bailleurs de fonds du Mali sur le CSLP tenue à Genève en mars 2004, le Gouvernement du Mali a confirmé son engagement de poursuivre les réformes entreprises. Le Gouvernement et ses partenaires ont convenu de la nécessité de choisir des indicateurs pertinents, opérationnels et faciles à suivre. En application de cette recommandation, une liste d'indicateurs consensuelle (au total 100) a été adoptée à la suite d'un atelier de validation tenu du 06 au 08 juillet 2004 sous l'égide de la Cellule Technique de Coordination du CSLP. Parmi ces indicateurs, une liste minimale de 46 indicateurs a été retenue par un Comité Technique pour le suivi du CSLP (cf. annexe 2).

Après son adoption en mai 2002, l'exécution du CSLP a aussitôt commencé comme en témoigne le premier rapport de mise en œuvre publié en novembre 2003 et qui fut l'un des documents présenté à la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali à Genève. Ainsi, l'année 2003 constitue sa deuxième année de mise en œuvre.

Le contexte international, sous régional/régional et national de cette deuxième année de mise en œuvre du CSLP est marqué par un certain nombre de faits et d'événements qui ont influé les indicateurs économiques et sociaux au Mali.

I.1 – Environnement international

L'économie mondiale, après les signes de ralentissement observés en début 2003, liés notamment aux incertitudes géopolitiques et aux effets du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) a ensuite retrouvé le chemin de la croissance à partir du second semestre 2003. Ainsi sur l'ensemble de l'année 2003, le taux de croissance de l'économie mondiale s'est situé à 3,9% contre 3,0% en 2002. Cette reprise s'explique en partie par le rebond des Etats-Unis et du Japon. Cette évolution de l'activité économique s'est déroulée dans un contexte de maîtrise de l'inflation.

La reprise a été vigoureuse, aussi bien dans les pays émergents que dans les pays industrialisés. Toutefois, elle a été moins vive en zone Euro, pénalisée par une demande intérieure faible et par l'appréciation de l'Euro vis à vis du dollar US.

En 2003, l'inflation a été, dans l'ensemble, maîtrisée. Dans les pays industrialisés, en dépit de la hausse des prix des produits de base, l'inflation s'est située en moyenne à 1,8% contre 1,5% en 2002. Dans les pays émergents, elle a atteint 6,1% contre 6,0% en 2002. En Afrique Subsaharienne, l'inflation très faible enregistrée ces dernières années est remontée pour s'établir à 2,7% en 2003 contre 2% en 2002.

Pour le coton, soutenu par une augmentation des volumes importés par la Chine en 2003, les prix sur le marché ont augmenté d'environ 42,5% par rapport à l'année 2002, pour s'établir à 62,3 cents la livre.

Pour l'or, les cours sont demeurés bien orientés et soutenus par la baisse des marchés boursiers. Ils ont ainsi progressé de 26,1% entre juin 2002 et juin 2003. Alors que l'once valait 310\$ US en moyenne en 2002, le cours a atteint 360\$ US en août 2003 et 400\$ US en décembre 2003.

Pour le café, le marché ne parvient toujours pas à sortir de la crise structurelle dans laquelle il est plongé depuis 1997. Cependant, en 2003, les cours du café ont augmenté de près de 23 % en moyenne, pour se situer à 36,5 cents la livre.

Concernant le cacao, le marché reste soumis à l'instabilité politique observée chez le premier producteur mondial, la Côte d'Ivoire. En 2003, les cours ont baissé en moyenne de 1 %, pour s'établir 79,7 cents la livre.

Concernant le pétrole, le marché a été marqué en 2003 par le conflit irakien. Malgré un marché excédentaire, les cours sont restés élevés en 2003. Le prix du Brut a été en moyenne d'environ 29 dollars le baril, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année 2002.

Pour l'année 2004, les prévisions font ressortir un taux de croissance de l'économie mondiale de 4,6%. Cependant des doutes subsistent sur la solidité de la reprise. En effet, l'économie américaine, en dépit de sa flexibilité, n'est pas à l'abri d'une rechute. Le retour à la croissance s'est en effet accompagné d'une nouvelle dégradation des comptes extérieurs des États-Unis, de plus en plus nettement débiteurs vis-à-vis du reste du monde, soit à hauteur de 25 points de base du PIB.

I.2 – Environnement de l'Union (UEMOA)

Dans l'Union, malgré la persistance des crises socio-politiques dans certains Etats, le taux de croissance est ressorti à 3,6⁴% en 2003 contre 1,5% en 2002. Il est impulsé par la production agricole qui a bénéficié de conditions climatiques favorables. En conséquence, le taux d'inflation est ressorti à 1,3% en 2003 contre 2,9% en 2002.

En 2004, sous l'hypothèse d'une normalisation de la situation en Côte d'Ivoire et de bonnes récoltes dans les Etats membres, la croissance économique de l'Union pourrait être plus vigoureuse. Le PIB enregistrerait une progression de 4,6% et le taux d'inflation annuel moyen se situerait largement en dessous de la norme communautaire de 3%.

En dépit de la reprise économique annoncée, le profil des critères de convergence budgétaires ne s'améliorerait pas notablement.

I.3 – Environnement national

Pour une meilleure politique d'intégration, l'UEMOA a décidé qu'à partir de 2003 tous les pays membres élaborent leurs indicateurs notamment le PIB sur la même base (PIB harmonisé). Cet exercice a été effectué par le Mali et la série du PIB selon la nouvelle méthodologie⁵ est actuellement disponible ; par ailleurs, toutes les analyses qui suivent et qui se rapportent au PIB sont faites selon cette nouvelle optique. Dès lors, la nuance doit être faite par rapport aux normes du CSLP établies en 2002 selon l'ancienne méthodologie ; la révision prochaine du CSLP permettra de pallier ce problème.

Au Mali, la conjoncture nationale est caractérisée par des faits marquants tant du point de vue socio – politique qu'économique et financier.

Le contexte malien actuel se caractérise par une stabilité politique et sociale remarquable dans une sous région ouest africaine secouée par des troubles socio politiques et des conflits armés.

Au plan politique, le Mali a organisé en 2002 des élections générales (présidentielles en mai 2002 et législatives en juillet 2002) dans un climat politique consensuel et apaisé. Elles ont abouti à l'élection d'un nouveau Président de la République, à l'installation d'une nouvelle Assemblée Nationale en septembre 2002 et à la formation d'un Gouvernement de large ouverture en octobre 2002.

Pour concrétiser sa vision qui est : « assurer le bien être de toutes les Maliennes et de tous les Maliens et faire du Mali un modèle de bonne gouvernance », le Président de la République a envoyé au Premier Ministre une **Lettre de Cadrage** qui a servi de trame de fond à la **Déclaration de Politique Générale du Gouvernement** que le Chef du Gouvernement a présenté devant le Parlement. Le CSLP sert de socle à la mise en œuvre des priorités et des mesures définies dans ces documents qui constituent la référence pour l'action gouvernementale.

Au plan institutionnel, le Mali s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et déconcentration qui marque la volonté irréversible des autorités du pays à responsabiliser les populations dans

⁴ Estimations de mai 2004 basées sur le programme annuel minimum de convergence.

⁵ Se référer à la note explicative en annexe.

la gestion de leur développement. Ce processus a permis d'organiser le pays en **703 Communes, 49 Cercles, 8 Régions et 1 District : Bamako** (qui a un statut de région). Ce paysage a été renforcé par la bonne organisation des élections communales de mai 2004 qui achèvent ce processus électoral et viennent consolider le climat socio-politique apaisé.

Par ailleurs de vastes réformes sont entreprises dans le cadre de la modernisation de l'Administration, l'amélioration du système judiciaire, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Au plan économique et financier, le Mali a entrepris depuis 1982, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, des programmes d'ajustement structurels (PAS) visant à rétablir les équilibres macroéconomiques et la viabilité des finances publiques. Ainsi, en reconnaissance des progrès satisfaisants accomplis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles, les créanciers du Mali notamment le Fonds Monétaire International (FMI), l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale ont décidé, le 7 mars 2003, de lui accorder un allègement de sa dette à hauteur de 675 millions de US Dollars au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)⁶. **Le Mali devient ainsi le 7^{ème} pays à atteindre son point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée après la Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda.**

Les ressources rendues disponibles grâce à cette initiative seront allouées aux programmes clés de croissance en faveur des pauvres, qui sont définis dans le CSLP.

En outre, le pays a entrepris de nombreuses réformes dans les domaines économique, social et financier qui lui ont permis d'aboutir à des résultats encourageants, comme en témoigne l'analyse des indicateurs ci – après.

II. Evolution et analyse des indicateurs

Le CSLP constitue désormais le cadre de référence et de mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles. Il définit les axes stratégiques et les cibles à atteindre à l'horizon 2006.

L'atteinte des objectifs fixés intègre à la fois les contraintes de l'environnement international, la viabilité financière de l'État, le respect des critères de convergence communautaire établis dans le cadre de l'UEMOA et la nécessité d'assurer la compétitivité de l'économie malienne dans un contexte d'intégration sous-régionale et de mondialisation.

L'économie malienne reste dépendante des facteurs endogènes et exogènes qui impriment un rythme erratique à la croissance de la richesse nationale.

⁶ La contribution de la Banque Mondiale (IDA) s'élève à 213 millions de dollars correspondant à 50% du service de la dette sur la période 2000-2014, celle du FMI s'élève à environ à 63 millions de dollars, soit 38% de réduction du service de la dette de l'Initiative renforcée de 2000 à 2008. Les autres créanciers devront aussi fournir leur part requise dans le cadre de cet effort d'allègement (Source : Partenariat Mali – Banque Mondiale 2002, publié en 2003, page 6).

Le Mali continue de tirer profit des mesures d'assainissement en vigueur avec le concours précieux du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les efforts du Gouvernement malien continue de porter sur la poursuite et la consolidation du rééquilibrage budgétaire, assorti d'un désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales mettant un accent particulier sur les rôles traditionnels de l'Etat. Les interventions de l'Etat sont surtout axées sur l'instauration d'un environnement judiciaire et réglementaire fiable et transparent, favorisant l'accroissement des investissements privés nationaux et étrangers, ainsi que sur les investissements dans les infrastructures publiques et le développement des ressources humaines.

Une telle réorientation exige la mise en œuvre de politiques financières destinées à renforcer la stabilité macro-économique, gage de la confiance pour un plus grand dynamisme du secteur privé.

Pour une appréciation globale de la situation, il est nécessaire de rappeler les principaux objectifs de la stratégie afin de mesurer les efforts faits.

II.1 – Rappel des principaux objectifs de la stratégie

Le cadre macroéconomique 2002-2006 du CSLP prend en compte les politiques et stratégies déjà mises en œuvre et traduit les orientations et les objectifs quantitatifs sur la base d'une vision de croissance économique soutenue et réductrice de la pauvreté.

Les orientations qui ont servi à l'élaboration du cadrage macroéconomique du CSLP étaient basées sur les hypothèses suivantes :

- évolution de l'environnement économique international projetée par le FMI sur la période 2002-2006 (notamment en ce qui concerne les cours de l'or, du coton et du pétrole) ;
- projection des niveaux de production sur la base des premiers résultats de 2002 en tenant compte des évolutions passées et des politiques sectorielles qui seront mises en œuvre ;
- projection des finances publiques sur la base des nouvelles mesures mises en œuvre (notamment la réforme de la fiscalité, l'affectation des ressources de transfert aux collectivités décentralisées et aux secteurs sociaux, la politique salariale, le coût des actions du CSLP) en tenant compte des critères de convergence de l'UEMOA.

Avec ces hypothèses, on aboutit à **un taux de croissance annuel moyen de 6,7% sur la période 2002-2006** qui, par la mise en œuvre des actions prioritaires du CSLP, devrait permettre **une réduction de l'incidence de la pauvreté de 63,8% à 47,5% en 2006**. Cet objectif global de moyen terme est cependant subordonné à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs macroéconomiques et financiers annuels (indicateurs) figurant dans le tableau ci-après :

Tableau N° 1 : Rappel des objectifs globaux (2002-2006) et annuels 2002, 2003 et 2004 du CSLP

Intitulé des Indicateurs	Objectifs 2002-2006 Du CSLP	Objectifs annuels du CSLP		
		2002	2003	2004
Taux de croissance du PIB réel	6,7%	9,3%	7,4%	5,9%
<i>dont :</i>				
<i>Secteur primaire</i>	7,3%	19,5%	3,7%	4,4%
<i>Secteur secondaire</i>	6,2%	-2,6%	17,9%	6,3%
<i>Secteur tertiaire</i>	5,9%	5,9%	4,5%	6,6%
Solde budgétaire de base sur PIB	-1,1%	-1,9%	-1,3%	-0,9%
Solde budgétaire de base hors PPTTE sur PIB	-0,1%	-0,5%	-0,4%	0,1%
Taux d'investissement global	22,7%	20,7%	23,4%	23,0%
Taux d'investissement public	8,2%	7,6%	8,3%	8,1%
Taux d'épargne intérieure	17,4%	16,2%	19,0%	18,4%
Taux d'inflation <=3%	<3%	5,0%		
Pression fiscale >=17%	16,4%	14,7%	15,6%	16,1%
Solde courant de la balance des paiements/PIB	-8,5%	-10,3%	-7,1%	-7,4%
Encours de la dette/PIB <=70%	<=68,6% (CSLP)	85,5%	83%	81,2%

Source : Rapport du Groupe Thématique « Cadrage macroéconomique et croissance » du CSLP.

NB : les ratios par rapport au PIB sont calculés selon l'ancienne méthode qui imputait les résultats de la campagne agricole n/n+1 à l'année n+1.

II.2 - Situation des indicateurs par axe stratégique

II.2.1 - Situation des indicateurs macroéconomiques en 2003 et à mi-parcours 2004

II.2.1.1. Comptes nationaux

Pour une meilleure politique d'intégration, l'UEMOA a décidé qu'à partir de 2003 tous les pays membres élaborent leurs indicateurs notamment le PIB sur la même base (PIB harmonisé). Cet exercice a été effectué par le Mali et la série du PIB selon la nouvelle méthodologie⁷ est actuellement disponible ; par ailleurs, toutes les analyses qui suivent sont faites selon cette nouvelle optique. **Les analyses portent sur les données de la dernière révision des comptes nationaux arrêtées en novembre 2004 avec le FMI et la Banque Mondiale.**

- Secteur réel

L'année 2003 a été caractérisée par une forte croissance de l'économie sous tendue par une production agricole exceptionnelle. Cet élan de croissance de 2003 sera perturbé par la baisse de la production d'or, le renchérissement du prix du pétrole et du coton, la menace des criquets sur les récoltes de la campagne 2004/2005 ce qui risque de compromettre l'atteinte des objectifs fixés pour 2004.

Les estimations de croissance du PIB en 2003 sont de 7,4%. La bonne tenue de l'économie nationale en 2003 est liée aux résultats exceptionnels du Primaire qui observe une hausse de 18,4% en 2003, contre une baisse de 3,2% en 2002. Ce dynamisme du secteur résulte des productions agricoles exceptionnelles obtenues pendant la campagne 2003/2004. La production du coton est passée de 439.722 tonnes en 2002 à 617.750 tonnes en 2003, soit une hausse de 40,5%.

Le secondaire a observé un repli suite à la baisse de la production d'or, mais aussi de la production manufacturière dominée par les usines d'égrenage. Celles-ci ont été victimes de la faible production cotonnière de 2002/2003. La production d'or est passée de 66,1 tonnes en 2002 à 53,6 tonnes en 2003, soit une baisse de 18,9%.

Le tertiaire a connu une croissance moyenne de 8,3%. Cette forte croissance est impulsée par le commerce, notamment une augmentation sensible des importations de 13,1%. Le secteur a aussi bénéficié des effets économiques du démarrage des activités de la première société de télécommunication privé (IKATEL) en 2003.

En 2004, la conjoncture économique est marquée par le démarrage difficile de la campagne agricole 2004-2005, l'invasion acridienne qui a causé des dégâts importants sur les pâturages et la production agricole dans les zones septentrionales du pays et les contre-performances des sociétés minières.

Sur le plan agricole, après les productions records obtenues en 2003/2004, l'on s'attend déjà à une production moindre pour la campagne 2004/2005. **La dernière réunion de novembre 2004 avec les spécialistes du département de l'agriculture, en présence des représentants de la BCEAO, du MEF, du CSLP, du Plan et des experts du FMI a révélé les difficultés actuelles pour la maîtrise de la menace acridienne. Tout porte à croire à une baisse significative de la croissance en 2004 comparativement aux prévisions initiales.**

Selon les dernières estimations, le taux de croissance du PIB s'élèverait à 1,8%⁸ en 2004 contre des prévisions initiales de 4,7%. Cette forte baisse est imputable : i) à la hausse du PIB en 2003, ii) à la baisse plus prononcée de la production céréalière en 2004-2005 et iii) à la baisse de la production d'or en 2004.

⁷ Se référer à la note explicative en annexe.

⁸ Selon le document N° 0930/MEF-SG du 21/12/2004 transmis au FMI.

- **Emplois du PIB**

Les investissements mesurés à travers la formation brute de capital fixe (FBCF) ont observé une croissance 5,4%. La consommation finale a augmenté de 7,2%, alors que les exportations ont fléchi à 6,8% suite aux mauvais résultats de la campagne agricole 2002/2003 et à la baisse de la production d'or de 2003.

- **Prix**

L'inflation moyenne mesurée par la variation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (moyenne de 12 mois), a été de -1,3% en 2003 contre 5,0% en 2002. En fin septembre 2004, la variation annuelle de l'IHPC (moyenne des 12 mois) a été de -4,3% contre 0,8% en septembre 2003. Ce taux est largement en deçà de la norme communautaire qui est de 3,0% au maximum.

Quant au déflateur du PIB, il doit s'établir en 2004 à 2,2% contre 0,3% en 2003 et -0,9% en 2002.

II.2.1.2. Finances publiques

L'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières reste l'amélioration de la situation financière de l'État par la viabilité de ses opérations financières. La politique de l'État en la matière vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette imposable.

- **Recettes**

Les recettes totales et dons qui étaient de 474,2 milliards de FCFA en 2002 sont passés à 546,6 milliards de FCFA en 2003 soit une hausse 15,3%. Les recettes fiscales qui s'élèvent à 361,8 milliards, représentent 83,3% des recettes totales (434,3) en 2003. Elles sont en augmentation de 11,8% par rapport à leur niveau de 2002. La pression fiscale qui était de 13,7% en 2002 a atteint 14,5% en 2003 ; ce qui reste inférieur à la norme communautaire de 17% minimum.

Les dons ont fortement augmenté passant de 85,8 milliards de FCFA en 2002 à 112,3 milliards de FCFA en 2003, soit une hausse de 30,9%, principalement à cause des dons budgétaires 211% en 2003 contre -40% en 2002.

Le manque à gagner de recettes suite à la crise ivoirienne, a été estimé à 14,2 milliards en 2002 dont 8,6 milliards pour les recettes douanières et 5,6 milliards pour la fiscalité intérieure. En 2003, avec la pérennisation de la stratégie de diversification des ports d'approvisionnement, les effets de la crise en Côte d'Ivoire ont eu très peu de conséquences en terme de perte de recettes aux cordons douaniers comme l'atteste cette sensible amélioration du niveau des recettes par rapport à 2002.

En 2004, les recettes totales et dons atteindront 586,5 milliards de FCFA en 2004 contre 546,6 en 2003 soit une hausse de 7,3%. Par ailleurs les recettes totales hors dons seront de 459,1 milliards de FCFA dont 383,7 milliards de FCFA de recettes fiscales. Le taux de pression fiscale s'élèverait ainsi à 15,2% du PIB en 2004 contre 14,3% en 2003.

Le montant des ressources PPT décaissé a été de 19 milliards de FCFA en 2003 contre 24,5 milliards de FCFA prévu dans le CSLP pour la même année, soit un taux de réalisation de -22% contre un taux de réalisation de 22% en 2002 (voir annexe 3). Les secteurs prioritaires, à savoir l'éducation et la santé ont enregistré respectivement des taux de réalisation de -37% et 85%. Par ailleurs, les résultats encourageants du Mali lui ont valu 75 milliards de FCFA au titre de l'aide budgétaire lors de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali en mars 2004.

- **Dépenses**

Les dépenses totales et prêts nets qui étaient de 558,0 milliards de FCFA en 2002, se sont élevés à 564,0 milliards de FCFA en 2003 soit une augmentation de 1,1%. Par rapport au PIB, ces dépenses représentent 22,1% en 2003 contre 23,8% en 2002, soit une baisse de 1,7 point.

Avec une prévision de 292,1 milliards de FCFA en 2003, le Budget Spécial d'Investissement (BSI) a été exécuté à hauteur de 69,6% contre 72% en 2002. Les réalisations ont été financées à hauteur de 69,3% par les partenaires techniques et financiers (soit 140,2 milliards de FCFA) et 30,7% sur ressources intérieures (soit

62,4 milliards de FCFA). La baisse du volume et du taux d'exécution du BSI est liée essentiellement à la baisse du volume du financement extérieur dans l'enveloppe du BSI. La faiblesse du taux d'exécution s'explique par la faible capacité d'absorption d'un certain nombre de départements liée à la lourdeur administrative dans la passation des marchés, dans l'organisation institutionnelle de la mobilisation du financement, la méconnaissance des procédures de bailleurs de fonds.

S'agissant de la masse salariale, sa part dans le PIB était de 3,8% en 2002 ; elle s'est établie à 3,9% en 2003, soit une légère hausse de 0,1 point de pourcentage. Cette hausse s'explique par le plan de recrutement à la Fonction Publique.

Les dépenses totales et prêts nets se situeraient à 660,6 milliards de FCFA en 2004 contre 564 milliards de FCFA en 2003 soit une hausse de 17,1%. Les dépenses courantes devront atteindre 366,8 milliards de FCFA en 2004, dont 122,0 milliards consacrés aux salaires. Les dépenses en capital devraient atteindre un niveau de 259,1 milliards de CFA en 2004 contre 211,8 milliards de FCFA en 2003.

Le déficit base engagement dons exclus est passé de 169,6 milliards de FCFA en 2002 à 129,6 milliards de FCFA en 2003, soit une amélioration de 40,0 milliards de FCFA. Par rapport au PIB, il s'est situé à 5,2% en 2003 contre 7,4% en 2002. Cette amélioration de la situation des finances publiques est imputable à la bonne campagne agricole 2003/2004, et à la maîtrise de l'évolution des dépenses simultanément à la croissance des recettes entre 2002 et 2003.

- **Variation des arriérés, ajustement base caisse et solde base caisse**

En 2003, au titre de la période complémentaire 23,2 milliards de FCFA ont été accumulés ; dans le même temps, 12,4 milliards de FCFA ont été régularisés en 2003, soit un solde positif de 10,8 milliards de FCFA. Ainsi, le déficit base caisse se situe à 6,5 milliards en 2003 contre 85,1 milliards une année plus tôt, soit une amélioration de 78,6 milliards de FCFA. En pourcentage du PIB, cela représente 0,3% en 2003 contre 3,6% en 2002.

- **Financement**

Le financement est essentiellement extérieur. L'apport consolidé des ressources extérieures de financement a atteint 90,9 milliards de FCFA en 2003 contre une prévision de 126,0 milliards de FCFA en 2002. Dans le même temps, le financement intérieur net est passé de -3,4 milliards de FCFA en 2002 à -84,4 milliards en 2003.

II.2.1.3. Situation de l'endettement

- **La dette extérieure**

Au 31 décembre 2003, l'encours de la dette publique extérieure à moyen et long termes avant allègement était estimé à 1 798,7 milliards de FCFA contre 1 776,1 milliards de FCFA en 2002. La dette multilatérale représentait 74,5% de l'encours total soit 1 339,9 milliards de FCFA tandis que la dette bilatérale représentait 25,5% de l'encours total soit 458,8 milliards de FCFA. Le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB s'est amélioré entre 2002 et 2003 en passant de 77,3% en 2002 à 72,1 % en 2003. Le Mali bénéficie des ressources de la seconde phase de l'initiative PPTE décidée en juin 1999 à Cologne par le sommet du G7 pour laquelle il a atteint le point d'achèvement le 28 février 2003.

A la date du 31 juillet 2004, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long termes avant allègement était de 1 705,25 milliards de FCFA dont 436,99 milliards de FCFA au titre de la dette bilatérale et 1268,26 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale. Sur la même période, l'allègement obtenu au titre de l'initiative PPTE était de 17,83 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 29,6 milliards de FCFA en 2004.

- **La dette intérieure**

Au 31 décembre 2003, l'encours de la dette publique intérieure était de 78,2 milliards de FCFA contre 107,1 milliards de FCFA en 2002.

Au 31 juillet 2004, la dette publique intérieure est passée de 78,2 milliards de FCFA à 55,4 milliards de FCFA soit une réduction de 22,8 milliards de FCFA. Cette baisse progressive s'explique par l'exécution correcte de l'échéancier d'apurement du stock existant.

II.2.1.4. Balance des paiements

L'excédent du solde global de la balance des paiements du Mali s'est conforté en 2003, après son niveau record de l'année 2002, en liaison avec l'amélioration du solde du compte d'opérations financières qui a largement compensé la détérioration du solde des transactions courantes.

Structurellement déficitaire, le solde des transactions courantes s'est dégradé en passant de -103,7 milliards de FCFA (ou -4,5% du PIB) en 2002 à -117,0 milliards de FCFA (ou -4,7% du PIB) en 2003. L'aggravation du déficit des transactions courantes suit l'évolution du solde commercial qui s'est établi à -23,8 milliards de FCFA en 2003, après un excédent de 113,3 milliards de FCFA en 2002. Cette contre-performance découle de la diminution de 86,7 milliards des exportations d'or, concomitamment à une augmentation de 70,9 milliards (en valeur FOB) des importations.

S'agissant des flux nets d'investissements directs étrangers (IDE), après avoir atteint un niveau spectaculaire de 168,8 milliards de FCFA en 2002, il a fortement baissé en 2003 pour se situer à 26,7 milliards de FCFA, soit une baisse de 142,1 milliards ou 84,2%, en liaison avec la baisse des bénéfices des sociétés minières et le niveau de l'investissement réalisé dans les autres branches de l'économie en 2002, notamment la création de la société de télécommunication IKATEL.

Au niveau du financement exceptionnel, les allègements de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE se sont établis à 30,1 milliards de FCFA en 2003, contre 27,5 milliards en 2002.

Au total, le solde global est ressorti excédentaire de 115,6 milliards de FCFA en 2003, contre 82,4 milliards en 2002, soit une amélioration de 33,2 milliards ou 40,3%, essentiellement du fait de l'augmentation de l'excédent du solde des opérations financières.

Le déficit de la balance commerciale est attendu à 51,1 milliards de FCFA en 2004, soit une aggravation de 27,3 milliards par rapport à 2003. Le solde des transactions courantes devrait afficher un déficit de 167,0 milliards de FCFA en 2004, contre 117,0 milliards en 2003. Par conséquent, le solde global s'affaiblirait de 80,6 milliards en se limitant à 35 milliards de FCFA en 2004, après 115,6 milliards en 2003.

II.2.1.5. Situation monétaire

Sur la base des données arrêtées⁹ à fin décembre 2003, l'évolution de la situation monétaire par rapport à décembre 2002 est marquée par : une hausse des avoirs extérieurs nets (+115,7 milliards de FCFA ou 40,6%) ; une augmentation du crédit intérieur (+23,8 milliards de FCFA ou 6,2%) et un accroissement de la masse monétaire (+137,1 milliards de FCFA ou 21,9%).

Sur la base des données provisoires arrêtées à fin juin¹⁰ 2004, l'évolution de la situation monétaire a été caractérisée par une amélioration des avoirs extérieurs nets (+67,1 milliards de FCFA ou +16,8 %) ; une hausse du crédit intérieur (+10,6 milliards de FCFA ou +2,6 %) et un accroissement de la masse monétaire (+48,2 milliards de FCFA ou +6,3 %).

⁹ De la note sur l'évolution récente de la situation monétaire et de la balance des paiements et prévisions pour l'année 2004/BCEAO_N°658-SC.WAD_05/03/04.

¹⁰ Session du 02 septembre 2004 du Comité National du Crédit.

II.2.1.6. Position du Mali par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA

Le Mali a respecté les principaux critères de premier rang de l'UEMOA en 2003 excepté l'encours de la dette sur le PIB. Quant à ceux du second rang, les critères de la pression fiscale et du solde extérieur courant n'ont pas été respectés. En 2004, les indicateurs de convergence se dégraderaient de façon générale par rapport à 2003 mais seront respectés dans l'ensemble (cf. annexe 3).

Ces différents résultats globaux obtenus permettent d'apprécier les efforts entrepris pour atteindre les objectifs sectoriels assignés dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP.

II.2.2 - Situation des indicateurs sectoriels en 2003 et à mi-parcours 2004

La prise en compte de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et le processus participatif d'élaboration du CSLP exigent une appréciation sectorielle de toutes les dimensions à travers les trois axes stratégiques du CSLP.

II.2.2.1. Premier Axe : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation

Ce premier axe stratégique du CSLP vise le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociales sans lesquelles aucune action de développement durable n'est possible.

Des grands chantiers de réformes administratives et institutionnelles ont été exécutés par les autorités maliennes dans le cadre de la mise en œuvre de cet axe stratégique du CSLP.

II.2.2.1.1. Au titre des réformes administratives

En 2003 les activités réalisées à ce titre concernent :

- L'élaboration d'un Programme décennal de Développement Institutionnel et son Plan Opérationnel qui vise à terme de « faire de l'Administration malienne un instrument efficace de développement et de lutte contre la pauvreté ».
- La relecture du Statut Général des Fonctionnaires avec une harmonisation de la grille de la Fonction Publique ;
- Le contrôle physique des effectifs destiné à harmoniser les fichiers de la Fonction Publique et de la solde.

Au premier semestre 2004 les activités réalisées concernent :

- L'élaboration du Plan Opérationnel budgétisé du Programme de Développement Institutionnel. Le document est disponible.
- La mise en place d'un Vérificateur indépendant. Le vérificateur général et le vérificateur général adjoint ont prêté serment le 10 mai 2004.
- La réalisation d'une étude sur l'audit organisationnel des services publics centraux et déconcentrés. L'étude est en cours de finalisation.
- L'examen du transfert des ressources financières des administrations centrales aux services déconcentrés. Cette tâche n'a pas été exécutée car elle dépend des conclusions de l'audit organisationnel des services publics centraux et déconcentrés.
- L'harmonisation des fichiers du Bureau Central de la Solde et de la Direction Nationale de la Fonction Publique.

II.2.2.1.2. Au titre de la participation des femmes

Compte tenu du fait que les femmes sont plus fréquemment en situation de pauvreté et les enfants comme particulièrement vulnérables, le gouvernement cherche à prendre en compte la dimension du genre dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le concept de « genre » qui apparaît dans les années 80 ne cible pas les femmes comme une catégorie à part. Il se concentre sur les relations entre les femmes et les hommes, leurs interactions, et met en évidence la

construction sociale des rôles féminins et masculins ainsi que la hiérarchie qui marque cette forme de relations. Il s'agit d'insister sur les caractéristiques culturelles des unes et des autres car n'est ce pas dans leurs relations sociales que femmes et hommes sont différents.

L'approche «genre» implique non seulement une nouvelle visibilité des femmes, mais aussi une nouvelle visibilité des hommes qui n'apparaissent plus comme les représentants de tous de manière indifférenciée. Trop souvent encore, l'identité masculine se définit comme une donnée, une norme que l'on questionne peu et qui est souvent confondue avec l'idéologie dominante, par exemple patriarcale.

La prise en compte des relations de genre est un facteur majeur de réussite pour les projets et programmes de lutte contre la pauvreté dont les femmes sont des actrices clés. Faire l'impasse sur cette approche, travailler indistinctement et de la même manière avec toute la population risquerait de ne pas arriver à concerner les femmes, et pire souvent, d'aggraver leur situation.

Des avancées ont été faites depuis une quarantaine d'années grâce à (i) la création dans les années 1960 de la commission sociale des femmes de l'US RDA qui la première à su donner un statut moderne à la femme malienne et amorcer le processus de son émancipation sociale (on lui doit le code du mariage et de la tutelle), (ii) la naissance dans les années 1970 à 1990 de l'Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM) qui a marqué la promotion de la femme par sa lutte pour la légalisation du planning familial et la mise en œuvre de programmes d'intégration de la femme au développement à travers la commission nationale de promotion de la femme (CNPF), (iii) la mise en place en 1991 d'une coordination des associations et ONG féminines (CAFO) (iv) l'attribution en 1992 par le Gouvernement malien de la promotion de la femme à un département ministériel avec la création d'un Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et à la Promotion Féminine, un Commissariat à la Promotion des Femmes (mars 1993) ; un Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (septembre 1997).

En 2003 un système de parité a été instauré par l'Union africaine. La présidence du parlement africain est assurée par une femme. En 2004 un centre genre a été créé au niveau de la CEDEAO ainsi qu'un réseau des femmes opératrices économiques de l'UEMOA. Les différentes associations et ONG féminines ont réalisé un certain nombre d'actions notamment de sensibilisation et de formation des femmes pour une plus grande prise de conscience.

La prise en compte des relations de genre est un facteur majeur de réussite pour les projets et programmes de lutte contre la pauvreté dont les femmes sont des actrices clés. Faire l'impasse sur cette approche, travailler indistinctement et de la même manière avec toute la population risquerait de ne pas arriver à concerner les femmes, et pire souvent, d'aggraver leur situation. Bien que conscient de cette dimension de la pauvreté l'Etat malien souhaite mettre en place des politiques spécifiques aidant l'amélioration de la femme dans la société. Au-delà du climat favorable créé qui a permis la création et le développement d'ONG et d'Association qui oeuvrent dans ce domaine, l'Etat malien se doit de renforcer sa démarche et de mettre en place des mesures spécifiques visant la prise en compte de la dimension de genre.

II.2.2.1.3. Au titre de la promotion de la culture de la paix et la préservation de la laïcité de l'Etat

L'instauration d'un climat de paix au Mali résulte tout d'abord de la particularité propre à la société malienne, à savoir le « *Sinankouya* », en suite la bonne gouvernance suite à l'introduction des institutions politiques stables qui jouent pleinement leur rôle.

Ainsi les avancées suivantes ont enregistrées à ce niveau :

- L'introduction de la culture de la paix dans les programmes d'enseignement ;
- La valorisation des mécanismes traditionnels de prévention, de gestion et de règlement des conflits et la forte implication des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la cohésion et de l'unité nationale. Ainsi, en 2003 on a enregistré le taux de 7% de règlement de conflit contre 43% en 2004 (Rapport MATCL) ;
- Les rencontres tenues sont celles de Koulade Bonh-Andé Oulad à Tombouctou en 2003 et en 2004 à Sadiola pour la recherche de solution au différend opposant des pêcheurs aux villages riverains des côtes de la Falémé et relative au litige opposant les villages de Bilikoité et Séoundé dans la région de Kayes. A ces rencontres s'ajoutent les accords entre les fractions Oulad Oumrane et Oulad Bouhanda à Tombouctou et entre les fractions Taïtock et Talkast à Kidal ;

- On peut également signaler les Espaces d'Interpellation Démocratiques (E. I. D.). Le bilan des années écoulées qui en a été tiré en 2003 et sa tenue prochaine en 2004, contribuent à résoudre certains problèmes en vue de maintenir le climat de paix ;
- La sensibilisation de la jeunesse aux valeurs traditionnelles de tolérance et d'entraide ;
- Préservation de la laïcité de l'Etat et la Consolidation de la tolérance inter et intra confessionnelles. La laïcité de l'Etat est garantie par la Constitution du Mali du 25 Février 1992. L'Etat a constitué la Commission Consultative du Culte.

II.2.2.1.4. Au titre du travail

Les mesures suivantes adoptées et mises en œuvre dans le cadre des différents programmes d'action visent à agir sur les causes des phénomènes aggravant ou entretenant la pauvreté :

- Protection des enfants contre le travail précoce et la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation économique de leur travail ;
- Lutte contre le travail forcé ;
- Lutte contre la discrimination ;
- Liberté syndicale et droit de négociation collective.

II.2.2.1.5. Au titre de l'artisanat et du tourisme

Face au faible développement des activités des productions industrielle, artisanale, et touristiques le Gouvernement à travers le CSLP entend privilégier une stratégie axée sur l'incitation à l'investissement et au développement de l'entreprise privée.

Concernant le l'industrie et l'artisanat

En 2003 les réalisations ont porté sur : L'exécution continue du projet plates – formes multifonctionnelles, l'installation de 433 plates-formes sur une prévision de 450 au 30 juin 2004, soit un taux de réalisation de 98 % ; l'examen du projet du cadre intégré pour la compétitivité et la décentralisation des activités productrices et proposer des solutions pour sa relance ; la réalisation de 16 projets industriels dont la Fabrique Malienne d'Aliments pour Bétail (FAMAB-SA) et la Société Malienne des Oléagineux (SMO-SA) ; la formation de 414 maîtres artisans et 1500 apprentis en technique et / ou en gestion ; 149,9 millions de FCFA d'investissement mobilisés sur la ligne de crédit du Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat (PDSA) au profit de divers projets d'artisans.

Au titre de l'année 2004, les réalisations à mi-parcours portent sur : le projet sucrier de Markala (la table ronde des bailleurs de fonds pour le projet est réalisée) ; la réhabilitation de l'ITEMA (la reprise par un opérateur économique malien effectuée) ; l'élaboration du programme national d'installation de 5.000 plates – formes multifonctionnelles (2005 à 2 014 en cours d'élaboration) ; l'élaboration du programme national de restructuration et de mise à niveau des entreprises ; la réalisation de quelques projets industriels dont Sud Coton et Textile (SUCOTEX-SARL) à Kignan et Fils et Tissus Naturels d'Afrique (FITINA-SA) à Banankoro ; la mobilisation de la ligne de crédit du projet de développement du secteur de l'artisanat au Mali : investissement réalisé, 114,7 millions de F CFA ; la réduction des délais d'obtention de terrains artisanaux et des permis de construire ; la construction des sièges pour l'assemblée permanente des chambres de métiers et de leur équipement en matériels informatiques et bureautiques.

Comme appréciation, il faut noter la disproportion entre les potentialités existantes dans le secteur industriel et les réalisations surtout en terme de création d'emplois et de valeur ajoutée. En principe, l'industrie doit être la principale pourvoyeuse d'activités génératrices d'emplois et de revenus. La part du secteur industriel dans le PIB est restée quasi-constante depuis 1998.

Dans le domaine du renforcement des structures d'encadrement, il faut noter la construction du siège de la chambre des métiers de la commune III du District de Bamako, le recrutement de deux jeunes diplômés au profit des chambres de métiers du District de Bamako et enfin la dotation en matériels informatiques et bureautiques de toutes les chambres des métiers existantes.

Concernant le tourisme

En 2003 les réalisations ont porté sur : la réactualisation des textes relatifs à l'organisation de la profession d'organisateur de voyages, de séjour et de guides ; les négociations avec la France pour la finalisation de l'accord de principe donné lors du sommet mondial du tourisme à Paris ; l'appui à certaines manifestations traditionnelles (pêche collective de Bamba, traversée des bœufs à Dialoubé) ainsi que certains festivals (Essakane, Hombori, Festival Yelen,etc.) ; la mise en route du projet de « promotion du tourisme et de la conservation des sites touristiques et archéologiques ».

Toutes ces actions ont connu un taux d'exécution de plus de 80 %. Aussi, les arrivées des visiteurs internationaux sont passées de 95.581 en 2002 à 110.365 en 2003, soit un taux d'accroissement de 20 %. A la même période, les recettes du tourisme ont connu une augmentation significative passant de 183 milliards de F CFA en 2002 à plus de 195 milliards de F CFA en 2003, soit un taux d'accroissement de près de 10 %. L'emploi qui est un indicateur très important en matière de lutte contre la pauvreté est passé de 4.000 en 2002 à près de 5.000 en 2003, soit un taux d'accroissement de près de 20 %.

L'évaluation à mi-parcours des activités de 2004 est très encourageante. Les activités programmées en 2004, ont déjà connu un taux d'exécution s'approchant de 80 %. Les arrivées des visiteurs internationaux ont déjà atteint les 80.000 personnes.

Le nombre d'emploi a augmenté grâce à la réouverture de certains grands hôtels de la place, et aussi par la création de nombreux bar-restaurants tant à Bamako qu'à l'intérieur du pays.

A travers ces constats, il apparaît que le tourisme est l'un des secteurs les plus sûrs pour lutter contre la pauvreté, car il touche presque toutes les branches de l'économie. C'est l'un des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, car selon les spécialistes, un emploi direct dans le tourisme peut créer 2 à 3 emplois indirects par son effet multiplicateur. C'est aussi, un des secteurs qui pèsent beaucoup sur la balance des paiements grâce aux rentrées de devises qu'il occasionne.

II.2.2.2. – Deuxième Axe : Développement humain durable et renforcement de l'accès aux services sociaux de base

Le développement ne s'aperçoit plus uniquement en terme de performances industrielle et économique mais aussi en terme de satisfaction des besoins et droits fondamentaux de tous. L'appréciation des efforts relatifs à cet axe se fait avec cet esprit.

II.2.2.2.1.– Composante Santé et Population

Les stratégies adoptées et mises en oeuvre dans le cadre de la réduction de la pauvreté ont été au titre de 2003 et au 1er semestre 2004 soit consolidées, soit étendues à des zones non encore couvertes. Les résultats appréciables enregistrés en général ont permis de lever certains obstacles systémiques et d'améliorer de facto la disponibilité, l'accès, l'utilisation, la continuité et la qualité des paquets de services offerts.

➤ **Extension de la couverture sanitaire**

Pour l'ensemble la situation se présente comme suite : en fin 2003, le nombre de CSCOM réalisé est de 660. Ce nombre a atteint 670 en juin 2004 contre 605 en fin 2002. Sur l'ensemble des CSCOM réalisés, 445 (soit 66,4%) sont situés dans la zone¹¹ 1, pendant que 175 sont dans la zone 2 (soit 26,1%) et 50 (soit 7,5%) dans la zone 3. La proportion de la population située à moins de 5 km est passée de 44% à 46% ; elle est de 69% dans un rayon de moins de 15 Km Cette augmentation s'explique par la création de 55 nouvelles structures de premier échelon.

➤ **Consultation curative**

Le nombre de nouvel épisode de maladie par habitant et par an pour l'ensemble des structures publiques et communautaires atteint 0,23 en 2003 contre 0,21 en 2002.

➤ **Consultation prénatale – accouchement**

La proportion des femmes ayant bénéficié d'une consultation prénatale est passée de 54% à 59% de 2002 à 2003 et celle des accouchements assistés par un personnel qualifié de 40% à 42%. Ces taux sont respectivement de 69% pour la CPN et 44% pour l'accouchement en fin juin 2004. Ces résultats ne prennent pas en compte un nombre important d'accouchements effectués par les accoucheuses traditionnelles recyclées et les données de certaines structures privées.

➤ **Vaccination**

Le taux de couverture DTCP3 chez les enfants de moins d'un an a atteint 79% en 2003 contre 74% en 2002 pour un objectif de 80% fixé chaque année. En juin 2004, il dépasse 80% pour atteindre 86%.

➤ **Organisation de la référence/évacuation**

Le nombre de CSREF ayant organisé la référence est passé de 26 en 2002 à 28 en 2003 et à 33 en juin 2004.

D'une manière générale, le niveau des indicateurs a augmenté de 2002 à 2003, notamment la consultation curative, le taux de CPN, le taux d'accouchement assisté, le taux de DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an, l'extension de la couverture sanitaire et le nombre de CSREF ayant organisé la référence. Ceci pourrait s'expliquer par la mise en œuvre des stratégies novatrices telles la stratégie d'accélération pour la survie et le développement de l'enfant (SASDE), stratégie SOS, les contrats de performance et un engagement de plus en plus visible de tous les acteurs de proximité et les autres acteurs de la santé.

Cependant d'autres indicateurs restent encore faibles, entre autre le nombre moyen de CPN par femme (1,98), le pourcentage de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées (19%), le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire (8,37%), le taux d'accouchement assisté (bien qu'il y ait une relative augmentation par rapport à 2002). Les facteurs socio culturels semblent expliquer cet état de fait. Toutefois, avec l'extension de la SASDE, la poursuite du système de référence évacuation, des contrats de performance, le renforcement de la contractualisation avec les ONG, les associations, les collectivités territoriales et les privés, le transfert des compétences techniques et financières de l'Etat aux collectivités territoriales.

¹¹ L'approche communautaire a été renforcée avec un accent sur les zones de pauvreté ; zones 1 = (Mopti, Sikasso, Ségou et Koulikoro) ; zone 2 = (Kayes, Tombouctou, Gao/Kidal) et zone 3 dans le cadre de la lutte contre la maladie.

Tableau N° 2 : Nombre de CSCOM par région en 2002, 2003 et en juin 2004

Régions	Niveau atteint en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin premier semestre 2004
Kayes	89	94	97
Koulikoro	82	85	85
Sikasso	136	141	141
Ségou	106	123	125
Mopti	83	94	94
Tombouctou	25	31	31
GAO	31	37	39
Kidal	5	5	8
Bamako	48	50	50
Total	605	660	670

Source : Rapport du groupe Santé

- L'évolution du nombre de CSCOM est positive de 2002 à 2003 : de 605 à 660 CSCOM soit une augmentation de 55 nouveaux CSCOM, et de décembre 2003 à juin 2004 : de 660 à 670 CSCOM soit une augmentation de 10 nouveaux CSCOM en six mois.
- Il y a eu de nouvelles créations dans toutes les régions durant les périodes concernées, sauf dans celles de Kidal en 2003, dans les régions de Koulikoro, Tombouctou, Sikasso et le District de Bamako au premier semestre 2004.
- Globalement, la région de Sikasso en zone 1 est celle qui enregistre le plus grand nombre de CSCOM 141/670 (21,04%). Le pourcentage de population couverte à moins de 5 km est le même dans la région de Sikasso et celle de Ségou (47%). La plus grande couverture sanitaire à moins de moins de 5km est de 97% dans le District de Bamako.
- La région de Ségou en zone 1 est la seconde à disposer du plus grand nombre de CSCOM (125/670) suivi de la région de Kayes (97/670) et celle de Mopti (94/670).
- Les trois régions du Nord ont commencé tardivement l'élaboration et la mise en oeuvre de leur plan de développement sanitaire à cause de l'insécurité à l'époque. Aujourd'hui les efforts déployés dans ces régions ont permis la création de nouveaux établissements sanitaires surtout en 2002, 2003 et au premier semestre 2004.

Tableau N°3 : Taux d'enfants <12 mois complètement vaccinés au DTCP3 en 2002, 2003 et en juin 2004

Régions	Niveau atteint en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin premier semestre 2004*
Kayes	47	59	68
Koulikoro	63	72	71
Sikasso	91	91	85
Ségou	60	86	76
Mopti	71	80	70
Tombouctou	38	42	32
Gao	70	48	53
Kidal	56	18	17
Bamako	91	109	83
Total Mali	74	79	72

Source : Rapport du groupe Santé

* Sous réserve du complément de certaines régions

L'analyse de ces données montre que :

- Le niveau des indicateurs dans chaque région est satisfaisant. Il est toute fois supérieur dans le district de Bamako que dans les régions de la zone 1 et la zone 2.
- En matière de vaccination les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako ont des taux de couverture DTCP3 de 80% et même plus chez les enfants de moins de 1 an. Des progrès notables sont enregistrés aussi dans les régions de Kayes, et Koulikoro où les taux sont passés respectivement de 47% à 59% et de 63% à 72% de 2002 à 2003. La chute de ces différents taux dans les régions du Nord notamment à Gao (70% à 48%), à Kidal (56% à 18%) et l'augmentation peu visible à Tombouctou (38% à 42%) s'expliquent par la gestion de l'épidémie de choléra qui a perduré pendant près de 15 mois dans ces régions.
- Quant au taux d'accouchement assisté, il y a une légère augmentation par rapport à 2002 dans toutes les régions sauf dans le District de Bamako ou le taux est passé de 76% à 93%.

Le nombre élevé des indicateurs, la périodicité rapprochée des comptes à rendre et les ressources nécessaires à leur production constituent des facteurs limitant la satisfaction de certains engagements du département de la santé vis-à-vis de l'Etat d'une part et d'autre part vis à vis des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

En ce qui concerne les indicateurs d'impact, si la pertinence des quatre indicateurs d'impact retenus dans le cadre du suivi du CSLP à savoir : le taux de mortalité infanto-juvénile, le ratio de mortalité maternelle, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale et le taux prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans, ne souffre d'aucune ambiguïté, force est de reconnaître cependant que les niveaux de performance escomptés au terme du CSLP phase 1 sont trop ambitieux. En effet, à titre d'exemple, il est envisagé dans le CSLP 1 de réduire de plus de 11,5 % le taux de mortalité infantile de 2001 à 2004 soit de 113 pour mille à 100 pour mille en trois ans. Cette projection ambitieuse n'a certainement pas tenu compte de la contribution non négligeable d'autres facteurs tels le niveau d'instruction de la mère, les infrastructures, l'accès à l'eau potable, dans la réduction du niveau de ces indicateurs. Ceci commande d'élaborer la seconde phase du de CSLP en développant les liens avec d'autres programmes sectoriels prioritaires du CSLP, tels que le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et le Programme Décennal de l'Education (PRODEC).

En dépit des difficultés et contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé, la progression de l'offre de soins et des activités sanitaires n'a pas été sans effets. Les données des EDSII et III montrent une amélioration d'un certain nombre d'indicateurs entre 1996 et 2001, surtout parmi les plus pauvres. Le résultat en est à la fois une réduction des niveaux des mortalités infantiles et infanto-juvéniles et une réduction des disparités.

Ainsi les progrès enregistrés au niveau des quintiles les plus pauvres de la population (voir figures ci dessous) en terme de réduction de la mortalité infantile, la mortalité infanto-juvénile, la prise en charge des enfants malades, les accouchements assistés et les consultations prénatales, reflètent les efforts consentis en direction de ces couches notamment à travers l'extension de la couverture sanitaire, l'organisation de stratégies mobiles et avancées et l'organisation du système de référence - évacuation avec un partage des coûts entre les familles, les communautés et l'Etat.

Ces résultats sont certes modestes, mais combinés à la faiblesse de l'accessibilité aux soins, cela confirme qu'on est sur la bonne voie ; les approches de la politique sectorielle ont eu un impact au niveau national.

II.2.2.2.- Composante Education et Alphabétisation

L'éducation agit sur la pauvreté par effet d'entraînement à moyen et long termes. Toutes les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du CSLP visent la réalisation d'un certain nombre d'objectifs tels que l'égalité des chances d'accès à l'éducation, à l'alphabétisation des populations non scolarisées, à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

L'exécution du Programme Décennal de Développement de L'Education (PRODEC) s'inscrit dans cette stratégie grâce à la mise en œuvre de ses quatre composantes que sont :

- **la composante Accès ;**
- **la composante Qualité ;**
- **la composante Gestion Décentralisée du Système ;**
- **et les Questions Thématiques Transversales.**

La mise en œuvre du PRODEC s'est accélérée avec le démarrage effectif du Programme d'Investissement du Secteur de L'Education (PISE) financé conjointement par le Budget d'Etat et les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, l'élaboration du CDMT du secteur de l'Education (en cours) devra permettre d'accroître les capacités de pilotage du PRODEC en liaison avec les objectifs cibles du CSLP et des OMD/ODM.

La part du budget d'Etat allouée à l'Education Nationale est passée de 11% en 2001 à 12% en 2002 pour atteindre 14% en 2003. Le Mali a alloué en moyenne au système éducatif 3,2% du PIB entre 2001 et 2003.

Dans la répartition des ressources entre les différents ordres d'enseignement, la priorité est donnée à l'éducation de base dans la perspective de l'élargissement de la base de la pyramide pour une meilleure sélectivité au sommet. Cependant l'affectation de la part importante du budget à ce sous-secteur fait face à

des contraintes d'ordre démographique institutionnel, financier et culturel empêchant ainsi l'atteinte des objectifs.

Les expériences menées en matière d'introduction des langues nationales au 1er cycle de l'enseignement fondamental à travers la Pédagogie Convergente (PC) ont mis en exergue l'amélioration notable de la qualité de l'enseignement. Le Taux moyen de déperdition a sensiblement diminué. Actuellement on enregistre 4,2% d'abandon et d'exclusion en moyenne par an.

L'indicateur de résultat, à savoir le taux brut de scolarisation, s'est amélioré. La valeur de cet indicateur en 2003 est à 67% contre 64,3% en 2002 ; il est sera de 70% en 2004. L'indicateur sexospécifique correspondant montre aussi que le taux de scolarisation des filles s'est situé à 56% en 2003 contre 53,7% en 2002, il atteindra 58% en 2004.

L'évolution des indicateurs est aussi observée au niveau du taux d'alphabétisation. Ce taux qui a augmenté régulièrement reste qu'en même en deçà du seuil qui a été ciblé pour 2004. En effet, il a atteint 41% en 2003 contre 31% en 2002 et sera de 45% en 2004.

Les efforts fournis ont permis d'améliorer le ratio livre/élève qui était de un livre pour trois élèves en 1996 à un livre pour un élève en 2003. L'inexistence d'une véritable politique du livre et de bibliothèques scolaires joue sur l'efficacité du système. Quant au mobilier scolaire, on note une insuffisance tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'efficacité interne et externe se caractérise sur le plan quantitatif et qualitatif par la faiblesse des rendements interne et externe de l'enseignement fondamental : forts taux de redoublement et d'abandon (respectivement 16,7% et 4,2% au premier cycle, 17% et 14% au second cycle), difficulté d'insertion des diplômés, faible implication des communautés dans la vie de l'école et incohérence entre les différentes expériences éducatives.

II.2.2.3.– Composante Eau potable et Assainissement

D'importantes réformes d'ordre institutionnel et actions sont menées dans ce secteur depuis le début d'exécution du CSLP en 2002. Il s'agit entre autres de :

- la création des services régionaux et sub régionaux de l'Hydraulique et de l'Energie dans le cadre de la Décentralisation (Décret n°369 du 19 juillet 2002) ;
- l'adoption du Décret n° 02-315 du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine ;
- modernisation de la base de données SIGMA et élaboration de la Carte de l'eau.

➤ Secteur de l'artisanat minier et la valorisation des pierres précieuses et semi-précieuses

En 2003, d'importants efforts ont été fournis dans le secteur de l'artisanat minier et de petites mines pour réduire la vulnérabilité des producteurs artisanaux. Il s'agit entre autres de la mise à disposition de 20 sluices, 3 compresseurs, 3 marteaux piqueurs, création de 35 associations de femmes et formation d'environ 70 femmes, etc. Ces activités d'assistance ont continué en 2004

En marge du programme, des tests d'activités génératrices de revenus, ont été effectués dans les villages autour de la mine de Syama. Il s'agit de : aménagement de six (6) ha de jardin communautaire, exploités par 130 personnes (hommes et femmes), mise en place de six (6) systèmes d'irrigation, construction de poulaillers modernes pour 16 bénéficiaires (hommes et femmes) encadrés par le projet, démarrage de la production de pintades avec la mise à la disposition de chaque acteur, d'un incubateur et de 215 œufs, formations des 16 bénéficiaires aux techniques de mise en production des incubateurs, et à la technologie de production des asticots.

Dans le cadre de la valorisation des pierres précieuses et semi précieuses, le projet a une durée de 2 ans et a démarré en 2003. Les travaux de recherche ont concerné les zones de Diakon et de Kersignané. Dans chacune de ces zones plusieurs sites ont été identifiés et ont révélé la présence de pierres.

➤ Secteur de l'Electrification rurale et de l'Energie domestique

Il y a eu une légère augmentation du taux de desserte national électrique qui est passé de 12% en 2002 à 13% en 2003. Cette augmentation s'explique d'une part, par l'accroissement du nombre de nouveaux abonnés

ainsi que des puissances installées tant au niveau des Réseaux Interconnectés (RI) qu'au niveau des Sociétés de Services Décentralisés (SSD) et Auto-producteurs.

D'autre part, cette augmentation s'explique par des directives prises à travers la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) pour réduire de manière substantielle les tarifs d'électricité (1^{ère} tranche sociale) en 2003 de 10% et 2004 de 8,6%.

L'accent a été mis sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et l'amélioration de l'environnement institutionnel pour attirer d'autres opérateurs. En 2003, la production hydroélectrique a augmenté de 21,7% par rapport à 2002 grâce à l'augmentation de la production de la centrale hydroélectrique de Manantali. Ainsi, la part de l'hydroélectrique dans la production totale d'électricité est de 61,93% en 2003 contre 50,4% en 2002. La part du thermique dans la production totale d'électricité est en baisse, passant ainsi de 49,59% en 2002 à 38,07% en 2003.

Il faut aussi noter une amélioration du rendement global d'exploitation du réseau de EDM SA qui passe de 72,8% en 2002 à 73,6% en 2003, grâce à une diminution des pertes. La quantité de gaz butane consommée a légèrement augmenté grâce à la politique de subvention du gaz butane. Les actions menées en 2003 ont concerné : la liquidation des montants de subvention de gaz butane dus aux opérateurs privés (TOTAL, MOBIL, SODIGAZ), la mise en place de l'AMADER qui est chargé de la mise en œuvre du Projet Energie Domestique et Accès aux Services de Base en Milieu Rural qui comprend un grand volet pour la promotion de l'Energie Domestique.

➤ Secteur de l'Eau potable et de la gestion intégrée des ressources en eau

Durant les deux dernières décennies la priorité a été donnée à la réalisation et à la pérennisation d'infrastructures hydrauliques pour remédier aux situations de crise créées par les sécheresses successives que les zones sahéniennes ont connu. Ainsi de 2001 à 2003 : la réalisation des points d'eau modernes (forages et puits à grand diamètre) est passée d'environ **20 000** en 2001 à plus de **28 000** en 2003 ; le pourcentage de villages/fractions disposant d'au moins un point d'eau moderne est passé de **71% à 81%** ; le nombre de points d'eau modernes pour **400** habitants en milieu rural est passé de 1,01 à **1,22** ; la proportion de la population dans les centres urbains et semi-urbains ayant un accès durable à une source d'eau potable est passée de 67% à **80%**.

Pour l'année 2004 le nombre cumulé de points d'eau modernes réalisés au 30 juin 2004 est de **28 420** points d'eau modernes et le taux de couverture des besoins en eau de la population en milieu rural avoisine les **66%**.

Tableau N°4 : Evolution des indicateurs d'eau potable

N°	Indicateurs sectoriels	2001	2002	2003*	2004
1.	Pourcentage de villages disposant d'au moins un point d'eau moderne	71 %	80 %.	81%	-
2.	Le nombre de points d'eau modernes pour 400 habitants en milieu rural	1,01	1,18	1,22	-
3.	Taux de couverture des besoins en eau en milieu rural	52%	57%	62%	-
4.	La proportion de la population dans les centres urbains et semi-urbains ayant accès durable à une source d'eau potable ;	67%	83%	80%	-
5	Nombre de points d'eau modernes	20.000		28.000	

Source : CPS/MMEE /* : Les chiffres incluent les données des ONG et autres structures non gouvernementales

La situation de l'approvisionnement en eau potable a connu une nette amélioration au vu des différents indicateurs dans le tableau ci-dessus. En 2003, **28 045** points d'eau modernes ont été recensés. Ces infrastructures hydrauliques ont été réalisées par le Gouvernement avec l'appui des différents Partenaires Techniques et Financiers par l'exécution de multiples programmes et projets d'hydraulique villageoise et d'adduction d'eau dans les centres ruraux et semi-urbains.

Malgré ces énormes efforts consentis en matière d'approvisionnement en eau potable, les zones rurales présentent encore un faible taux de couverture avec 62% de la population.

A l'issue de cet inventaire il a été révélé que : **34%** des pompes manuelles installées sur les forages ainsi que **12%** des adductions d'eau n'étaient pas fonctionnelles ; près de **30%** des puits modernes ne sont pas pérennes toute l'année ; la qualité des eaux de plus de **1600** points d'eau modernes est impropre à la consommation humaine ; **2200** villages/fractions sont encore dépourvus de points d'eau modernes et environ **3400** villages/fractions ne disposent pas suffisamment de points d'eau modernes pour couvrir leur besoin de base actuel en eau potable selon la norme de 20 l/jour/habitant.

II.2.2.3 – Troisième Axe : Développement des infrastructures de base et appui aux secteurs productifs

Le développement des infrastructures et l'appui aux services productifs ont pour objectif d'améliorer l'environnement économique pour une meilleure rentabilité des facteurs de production en vue d'attirer les investissements, créer des emplois, distribuer (et redistribuer) des revenus, accumuler des richesses, et faire reculer la pauvreté.

II.2.2.3.1 - Infrastructures routières

D'importantes réformes institutionnelles ont été entreprises depuis 2002 par les autorités afin d'assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays et permettre la circulation des personnes et des biens. Il s'agit notamment de :

- la création de la Direction Nationale des Routes (DNR) et du Service des Données Routières (SDR) ;
- la réalisation d'une étude sur la classification du réseau routier du pays ;
- **la mise en place de l'Autorité Routière, consacrant ainsi la privatisation de l'entretien routier par la suppression des travaux en régie et la dévolution de l'entretien courant des routes à l'entreprise.**

D'une manière générale, l'impact des projets routiers est considérable dans l'économie malienne. En plus de l'augmentation des recettes fiscales et douanières qu'ils engendrent au niveau des finances publiques, les différents projets routiers participent largement à la lutte contre la pauvreté dans le pays. En effet, bien qu'il n'y ait pas de statistiques disponibles, chaque projet peut en moyenne créer une centaine, voire plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.

Par ailleurs la construction des routes a permis aux paysans des différentes zones concernées d'écouler leurs productions agricoles vers les centres de consommation, ce qui a contribué à augmenter leur pouvoir d'achat. La santé et le niveau d'éducation des populations rurales se trouvent renforcés grâce à une proximité plus accrue au niveau des centres de santé et des écoles.

Le nombre croissant de victimes d'accident de route indique la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité routière.

II.2.2.3.2 - Infrastructures aérienne

Le processus de mise en concession des ADM se poursuit ainsi que la création d'une compagnie nationale de transport aérien et la privatisation de l'assistance en escale.

Le taux d'exécution budgétaire au titre de l'année 2004 (à mi – parcours) est de 10% du fait du non démarrage des travaux de l'aéroport de Kayes DAG –DAG et de l'étude architecturale du siège de la DNAC.

Les survols ont enregistré un accroissement de 17,20% au 30 juin 2004 par rapport à la moyenne de 2003, alors que les atterrissages ont connu une diminution de – 45,76%.

Le cumul survols/atterrissage connaît cependant un accroissement de 8,55%.

L'accroissement des survols est essentiellement dû aux nombreux vols militaires partant au Rwanda et en Côte d'Ivoire. A l'inverse la réduction des atterrissages s'explique par le déroutement des aéronefs vers Accra et Freetown essentiellement, au détriment des aéroports maliens.

II.2.2.3.3 - Infrastructures ferroviaires

La mise en concession du Chemin de Fer Dakar – Niger a été menée à bien conjointement avec le Sénégal. Un plan social a été adopté et son financement est assuré par le Budget d'Etat et la Banque Mondiale (IDA). Le consortium privé franco – canadien CANAC/GETMA, concessionnaire pour une durée de 25 ans, a déjà repris l'exploitation de la ligne ferroviaire. Il s'est engagé à accroître le tonnage transporté par an (qui est de 300.000 tonnes/an) et à améliorer sensiblement la qualité et la sécurité du service offert à la clientèle. Depuis la mise en place de la concession, les conditions du transport ferroviaire se sont améliorées. Cependant, ni l'Etat ni TRANSRAIL ne parviennent encore à respecter les clauses de la concession.

Si le nombre de voyageurs transportés en 2003 se chiffre à 405 842, à mi-parcours en 2004, ce chiffre est de 171 745. La tendance à la baisse s'explique par les difficultés liées au démarrage de la concession à la faiblesse du parc roulant (locomotives et wagons) et à l'état de dégradation de la voie surtout du côté sénégalais (déraillements fréquents de trains à partir du 1^{er} trimestre 2004). Par contre, le tonnage marchandises transporté connaît une augmentation par rapport à 2003 car à mi-parcours 2004, il est déjà de 253 148 tonnes pour une prévision de 243 130 (taux de réalisation 104%).

II.2.2.3.4 - Infrastructures de télécommunication

En fin juin 2004, le Mali comptait globalement 3,37 lignes téléphoniques pour 100 habitants. L'arrivée d'IKATEL a permis d'atteindre rapidement la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 3,8 lignes téléphoniques pour 100 habitants. Ce ratio est, néanmoins, particulièrement faible au regard des autres pays de la Sous Région (Côte d'Ivoire : 9,4 lignes téléphoniques pour 100 habitants en 2003 ; Sénégal : 9,8 lignes téléphoniques en 2003. A cela s'ajoute une inégale couverture du pays et des tarifs de communication de base élevés.

La densité téléphonique s'est régulièrement accrue passant de 1,02 en 2002 à respectivement 2,81 et 3,37 en 2003 et à mi – parcours en 2004. Cette nette progression tient à l'arrivée en 2003 du 2^{ème} opérateur (IKATEL) qui a permis d'accroître le parc téléphonique (391 241 à mi –parcours en 2004 contre 314 926 en 2003).

Cette amélioration n'a cependant pas concerné le milieu rural où la densité reste figée à 0,07. L'évolution des principaux indicateurs du secteur est donnée dans le tableau qui suit.

● Evolution des indicateurs de l'audio - visuel

Le pourcentage de la population couverte par la radio s'est accru entre 2003 et 2004 passant de 76% à 95%. Les efforts conjugués des populations à s'équiper (environ un million de nouveaux récepteurs achetés entre 2003 et juin 2004) et des radios de proximité qui ont exécuté leurs prévisions de 2003 à plus de 100%, expliquent une telle embellie.

Tableau N°5 : Evolution des indicateurs d'audio visuel

Indicateurs	Valeurs en 2003		Valeurs en 2004	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé au 30/06/04
Nombre de récepteurs radiophoniques existants	1 500 000	1 600 000	2 100 000	2 000 000
Nombre de communes couvertes par la radio rurale (abritant une radio de proximité)	175	200	230	220
Pourcentage de la population couverte par la radiodiffusion	80%	76%	90%	95%
Pourcentage de localités couvertes par la diffusion télévisuelle	80%	70%	85%	76%

Source : MET

S'agissant des localités couvertes par la diffusion télévisuelle, le pourcentage reste timide. La variation enregistrée entre 2003 et 2004 n'est que de 6 points de pourcentage. Le coût élevé des équipements numériques lié à la faiblesse des ressources allouées au secteur de l'audio – visuel explique un tel constat.

● Evolution des Indicateurs NTIC

Depuis l'établissement du Nœud National Internet par la Sotelma en 97, la bande passante, le nombre de FAI, le nombre de Cyber cafés, le nombre de TCP, le nombre d'Internautes, etc. ne cessent d'augmenter, bien que le phénomène soit plus urbain que rural. En plus, l'étroitesse de la bande passante ne facilite pas encore l'utilisation professionnelle d'Internet.

Tableau N°6 : Evolution des indicateurs des NTIC

Indicateurs	Valeurs 2003		Valeurs 2004	
	Ciblées	Réalisées	Ciblées	Réalisées
Bande passante Internet (en Mb)	ND	6		39
Nombre de Ministères connectés			5	5
Nombre de Services connectés			5	5
Nombre de Techniciens formés			2	10
Nombre de Communes connectées				27
Nombre de Cyber Café				75
Nombre TCP				2
Nombre de FAI	ND	13	ND	20
Nombre de CMC				2
Nombre de CLIC			13	12
Nombre d'internautes				50 000
Nombre de sites web créés				300

Source : MET

II.2.2.3.5 - Appui aux secteurs productifs

Les autorités ont mis l'accent sur le développement du secteur rural avec l'intensification des aménagements hydro - agricoles avec l'adoption du **Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares entre 2003 et 2007**, le démarrage du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), la mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), la création et l'installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER).

Parallèlement, des réformes importantes sont mises en œuvre dans le cadre de la restructuration du secteur coton, qui doivent déboucher à terme sur l'assainissement et le redressement de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), le recentrage de ses activités, l'ouverture de son capital au privé national et étranger, l'application effective du mécanisme de détermination du prix aux producteurs de coton – graine.

Dans la perspective de l'amélioration des conditions de production, de transformation et d'exportation de la viande, les travaux de l'abattoir sur la rive droite de Bamako (Missabougou) d'une capacité de 10.000 tonnes de viande par an, financé par la coopération japonaise pour un coût de 460 millions de F CFA sont terminés.

Dans le cadre du transfert et/ou de la privatisation des abattoirs, la gestion de cet abattoir a fait l'objet d'un contrat de concession pour une durée de cinq (5) ans à un opérateur privé (Djekanou invest) suite à un avis d'appel d'offres du Ministère des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de l'Habitat.

Au total, il apparaît que d'importantes réformes ont été effectuées ou sont en cours au niveau des trois axes (3) stratégiques du CSLP. En outre, des efforts financiers appréciables sont faits au niveau du Budget d'Etat afin d'améliorer les ratios de dépenses dans les secteurs prioritaires tels que l'Education, la Santé, le Développement rural, l'Equipement – Transport - Urbanisme, comme en témoigne le tableau suivant :

Il reste à espérer que ces efforts se traduisent dans un proche avenir par une amélioration nette des conditions d'accès dans ces secteurs et partant à un recul de la pauvreté sous toutes ses formes.

III. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLE DE LA STRATEGIE

Le document final du CSLP, a été adopté par le Gouvernement malien **le 29 mai 2002**. Il constitue le creuset des politiques et stratégies sectorielles qui, pour la plupart, étaient déjà mises en œuvre à cette date. Il est une évidence donc qu'il faut un certain temps pour que s'opère le recentrage graduel et progressif de l'ensemble des actions ainsi mises en œuvre vers l'objectif global d'une croissance accélérée et redistributive en vue de faire reculer la pauvreté au Mali.

L'évolution récente de l'économie montre à suffisance que l'atteinte des objectifs du CSLP est possible car le pays dispose de réelles potentialités pour impulser une croissance durable à l'économie. Autant ces potentialités sont nombreuses, autant les contraintes sont variées et souvent imprévisibles.

L'expérience des deux premières années de mise en œuvre du CSLP permet de pouvoir évoquer les principaux points forts et points faibles de la stratégie afin de mieux orienter la mise en oeuvre du CSLP vers son objectif global.

III.1 - Points forts

- **Un recentrage graduel des politiques et stratégies sectorielles autour des axes du CSLP** (par exemple le PRODESS II, la PNP actualisée, le PISE II, etc.).
- **Un environnement sociopolitique stable** : Le Mali est un pays laïc avec une grande diversité ethnique. Le pluralisme politique instauré en 1992 a été consolidé par les dernières élections pluralistes. La société malienne se caractérise aussi par le dynamisme de la société civile et la liberté de la presse (plus de 4.000 associations et ONG et plus de 70 radios libres et plusieurs journaux indépendants).
- **Une adhésion aux principes de bonne gouvernance et de démocratie** : Sur le plan économique, les succès enregistrés dans la mise en œuvre des programmes appuyés très fortement par les institutions de Bretton Woods ont permis au pays de surmonter la crise dans le secteur cotonnier (dont le Mali est le premier exportateur en Afrique au Sud du Sahara), le choc pétrolier, la chute des cours de l'or ainsi que les crises alimentaires persistantes depuis 1999. Ces efforts ont permis au pays de bénéficier des ressources de la facilité de l'initiative de réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).
- **Des richesses naturelles potentielles** : Le Mali dispose d'importantes ressources en eaux avec les fleuves Niger et Sénégal. Outre le potentiel d'irrigation qu'elles représentent, les ressources en eau des fleuves constituent aussi un potentiel hydroélectrique qui pourrait être mobilisé si des mécanismes de financement appropriés étaient mis en place. Les surfaces cultivables sont utilisées seulement à hauteur de 2%. Le Delta intérieur du Niger recèle un potentiel irrigable de plus de 1.000.000 d'hectares dont environ 60.000 ha seulement sont aménagés. Le Mali dispose en plus d'un important cheptel dont les conditions de production et d'exploitation font que ce secteur est sous exploité. Les potentialités minières sont également importantes : de nombreux indices d'or, de diamant, de fer, de manganèse, de bauxite, de phosphate, de calcaire, de marbre ont été découverts. S'agissant de l'or, le Mali est en passe de devenir le deuxième producteur africain après l'Afrique du Sud.
- **Des potentialités dans le domaine de l'artisanat et du tourisme** : Le pays dispose d'immenses potentialités insuffisamment exploitées (sites touristiques du plateau Dogon, de Djenné, Tombouctou, etc.).
- **un éveil des consciences de populations** : Les différentes actions ont permis à toutes les couches de la population à prendre conscience de leurs problèmes de santé, d'éducation, de droits et à s'organiser pour l'amélioration de leurs conditions de vie. L'un des résultats notables du processus du dialogue social est qu'au fil du temps, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont graduellement appris à s'écouter dans le but de mieux se comprendre sur leurs contraintes respectives. Les partenaires acceptent de plus en plus de dépasser les intérêts catégoriels pour examiner les problèmes avec le gouvernement et chercher des solutions de compromis acceptables pour tous. Ces bonnes pratiques du dialogue social ont permis d'asseoir un climat social relativement apaisé qui a favorisé la réalisation de certains objectifs économiques du gouvernement tel que le taux de croissance.

La valorisation de toutes ces potentialités constitue une source de création de richesses et d'emplois durables pour les populations, notamment les jeunes du monde rural.

III.2 - Points faibles

Les points faibles sont relatifs à un certain nombre de freins exogènes et endogènes qui entravent l'atteinte des objectifs de la stratégie.

● Freins endogènes

- **le coût élevé des facteurs de production tels que l'énergie, les transports et les télécommunications** : (Coûts de l'énergie et des télécommunications parmi les plus élevés de la sous région, malgré la privatisation des principales entreprises), faible densité du réseau routier, parc de véhicules de transport vétuste, inexistence de zone industrielle viabilisée et opérationnelle ;
- **la faiblesse du système financier** : forte proportion des dépôts à court terme, prêts bancaires destinés principalement au financement du commerce et peu favorable à l'investissement dans la production et l'industrie ;
- **l'insuffisance des ressources humaines** : le manque de main d'œuvre qualifiée, notamment les techniciens et ouvriers qualifiés, apparaît comme une des contraintes majeures dans la mise en œuvre des projets au Mali ;
- **L'exiguïté du marché du travail** : les difficultés liées à l'aptitude des organisations d'employeurs et de travailleurs à résoudre les questions concernant les négociations collectives et le règlement des différends de travail. Les travailleurs doivent être en particulier capables de collecter les données socio-économiques de les analyser correctement et d'être par ailleurs de véritables forces de proposition.

☉ Freins exogènes

- **les aléas climatiques dont les effets sur le secteur rural se propagent sur le reste de l'économie** : Le Mali, situé entre les 10° et 25° latitudes Nord, a un climat marqué par une seule saison de pluie. Les hauteurs annuelles de pluies y varient entre 150 mm et 600 mm. La sécheresse est une constante de l'agriculture du pays, en plus de la pauvreté des sols ;
- **les fluctuations des prix des principaux produits d'exportation et d'importation** : les cours du coton, de l'or et du pétrole peuvent subir des fluctuations de 10 à 25% au cours de la même année, ce qui influence considérablement les recettes d'exportations et les coûts de production ;
- **l'enclavement du pays** : le Mali fait frontière avec 7 pays, les principaux ports d'approvisionnement du Mali sont Abidjan, Dakar et Lomé : Bamako-Abidjan (par route) : 1225 km, Bamako-Dakar (par rail) : 1228 km, et Bamako-Lomé (par route) : 1967 km ce qui se traduit par des coûts d'approche importants ;
- **les effets des crises et conflits dans la sous-région** : la crise ivoirienne frappe de plein fouet l'économie nationale. A travers le port d'Abidjan, près 90 % des marchandises du trafic international terrestre malien y transitaient. Depuis la crise, le Mali est obligé de s'approvisionner à travers d'autres ports. Les coûts d'approche des produits importés ou exportés se sont renchérissés de 20 à 30% suite au basculement vers d'autres ports.

IV. Perspectives

IV.1. Perspectives macroéconomiques

Après un ralentissement de la croissance économique en 2004 due essentiellement à la mauvaise pluviométrie et à l'invasion acridienne, et surtout à la baisse de la production d'or, l'économie malienne retrouve une croissance soutenue en 2005 et 2006 avec respectivement des taux de croissance du PIB de 6,1% et de 5,8% contre seulement 1,8% en 2004.

Cette perspective économique est sous tendue par un retour à la normale de la pluviométrie assurant au secteur agricole une croissance moyenne de 4%, une reprise de la production d'or de 18% en 2005 et 16,4% en 2006.

L'analyse des différents comptes macroéconomiques des dernières années montre que l'économie malienne se caractérise par une production agricole qui accuse de fortes fluctuations résultant de la pluviométrie. Elle se révèle peu diversifiée et dépend fortement d'une part des financements extérieurs en raison de l'insuffisance de l'épargne intérieure et d'autre part de la fluctuation du cours des matières premières (notamment l'or et le coton). Elle se caractérise aussi par une certaine prépondérance de la fiscalité de porte dans les recettes gouvernementales.

Ainsi, des mesures macro-économiques et structurelles devront être mises en œuvre en vue de promouvoir une croissance forte et durable, d'assurer la viabilité financière de l'État et de lutter efficacement contre la pauvreté.

Dans cette perspective quelques pistes de réflexion, d'une part relative aux mesures tendant à améliorer la compétitivité de l'économie malienne et d'autre part relative aux mesures visant à promouvoir les investissements directs étrangers doivent être mises en œuvre.

Le traitement adéquat des préoccupations liées à la recherche de nouvelles sources de croissance pour l'économie malienne implique plusieurs acteurs et nécessite un suivi continu dans le temps. En effet, la résolution des problèmes soulevés et la levée des contraintes identifiées appellent des mesures appropriées à court, moyen et long termes.

IV.2. Perspectives sectorielles

Il n'y a pas encore suffisamment de recul pour pouvoir quantifier l'impact du CSLP depuis sa mise en œuvre. Ce qu'on peut dire de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé entre les deux EDSM, c'est que le modèle fonctionne, et que la discussion doit maintenant tourner autour des possibilités et modalités d'accélération et d'extension. Le choix des options de base est confirmé, mais il est clairement nécessaire d'atteindre une bien plus grande partie de la population, et particulièrement des plus pauvres et vulnérables parmi elles.

Conformément aux orientations stratégiques du CSLP et à la gestion axée sur les résultats, (fondement du Cadre de Dépenses à Moyen Terme CDMT), le programme de développement du secteur de la santé 2005/2009 vise à améliorer la santé des populations et faire reculer la pauvreté au Mali.

L'approche adoptée vise à corriger les principaux goulots d'étranglement de la mise en œuvre du PRODESS et de la première phase du CSLP à savoir : le faible accès aux structures de soins et aux soins, la pénurie du personnel faiblement motivé surtout dans les zones 2 et 1 défavorisées, la relative faible disponibilité du médicament et du matériel à certains niveaux, la faible qualité et continuité des services, le retard accusé dans la mise en œuvre de la loi hospitalière et de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de recherche, le renforcement des capacités institutionnelles et le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en matière de santé, l'accessibilité financière aux services de santé par les populations les plus pauvres et la faible participation des populations (notamment les pauvres, les handicapés et groupes spécifiques) à la gestion des services de santé.

Ainsi, sept volets tirés des enseignements du PRODESS et du CSLP sont retenus dans le nouveau cadrage qui établit un lien entre les objectifs, les indicateurs et le budget. Les cinq premiers volets ci-dessous cités sont destinés à lever les goulots d'étranglement par rapport à la production de santé au niveau des ménages, des communautés et des systèmes de soins ; les deux derniers visent à créer l'environnement politique nécessaire à l'atteinte des objectifs assignés au secteur.

- Volet 1 : Amélioration de l'accessibilité géographique aux paquets de services de santé.
- Volet 2: Amélioration de la disponibilité des ressources humaines qualifiées.
- Volet 3 : Disponibilité des médicaments et consommables.
- Volet 4 : Amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et lutte contre la maladie.
- Volet 5 : Accessibilité financière aux soins de santé et Participation.
- Volet 6 : Reforme des hôpitaux et institutions de recherche.
- Volet 7 : Renforcement des capacités institutionnelles y compris la décentralisation.

Les perspectives du département visent à l'amélioration de ces principaux indicateurs par la réalisation du plan d'actions à moyen terme du département.

A moyen terme, pour ce qui concerne les domaines religieux, culturels et de liberté, l'ouverture des bureaux d'accueil, l'information et l'orientation des maliens de l'extérieur à Kayes et dans d'autres localités du pays, la promotion de l'exercice effectif des libertés publiques par l'étude sur le statut des associations religieuses et la poursuite de la préparation des pèlerinages musulman et catholique en vue de faciliter l'accomplissement des devoirs religieux des populations sont prioritaires. Aussi, les droits de l'Homme sont pris en compte dans toutes les stratégies de programmation budgétaire et actions de lutte contre la pauvreté.

V. Recommandations

En vue d'assurer une meilleure mise en œuvre du CSLP et atteindre les objectifs en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, l'exploitation des rapports des différents groupes thématiques du CSLP permet de faire les recommandations suivantes :

V.1. Au titre des recommandations macroéconomiques

Il est à souligner que le cadrage du CSLP a été élaboré à partir d'un scénario volontariste et optimiste. Les résultats des deux premières années de mise en œuvre du CSLP permettent d'apprécier le réalisme de ce scénario à l'horizon 2006 et proposer des mesures correctives pour la nouvelle phase du CSLP (révision).

Par rapport aux objectifs fixés à l'horizon 2006, les résultats des deux premières années de mise en œuvre du CSLP montrent que certains objectifs peuvent être atteints¹² ; par contre, d'autres sont difficilement réalisables.

Il apparaît que la plus part des indicateurs, notamment le taux de croissance, le taux d'investissement public, le taux de pression fiscale, le ratio masse salariale en % des recettes fiscales, et le ratio encours de la dette/PIB sont difficiles à réaliser (compte tenu de la structure de notre économie (forte corrélation de l'activité économique aux facteurs peu maîtrisables), d'une part et de la base de comparaison¹³ d'autre part.

Les écarts entre les objectifs et les réalisations mentionnés dans le tableau N° 3 ci-dessus permettent d'apprécier les efforts et les insuffisances en vue de formuler des suggestions/recommandations visant à réorienter les actions. Il s'agit entre autres de :

- poursuivre l'opérationnalisation du plan d'action du CSLP en orientant davantage les ressources financières disponibles vers les secteurs sociaux et en mobilisant des financements extérieurs complémentaires conformes aux recommandations de la table ronde des bailleurs de fonds de Genève (mars 2004) ;
- assurer un suivi-évaluation régulier des actions de lutte contre la pauvreté mises en œuvre à travers le CSLP ;
- réviser et actualiser les indicateurs du CSLP selon l'optique du PIB plus comparable de l'UEMOA ; initier une étude sur la nomenclature du PIB plus comparable de l'UEMOA et ses implications dans la production des statistiques économiques et financières ainsi que dans l'analyse et la prévision macroéconomiques ;
- renforcer et accélérer le programme d'aménagements hydro-agricoles ainsi que la mécanisation de l'agriculture afin de développer les cultures irriguées et de contre saison susceptibles de réduire la vulnérabilité du secteur primaire face aux aléas climatiques ;
- instituer un dispositif permanent de suivi et de lutte contre les prédateurs, notamment les criquets migrateurs, les oiseaux granivores, etc ;
- prendre des mesures en faveur de la réduction du coût des facteurs (Eau, Electricité, Téléphone, Transport, etc.) afin d'attirer les investisseurs étrangers vers les secteurs tels que les textiles, l'agro-industrie, le ciment, le sucre, et d'encourager l'investissement privé national dans tous les domaines ;
- maintenir et renforcer l'image du pays en matière de stabilité socio-politique, de bonne gouvernance, et de transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- mettre l'accent sur la maîtrise des déficits qui ont un impact sur le niveau de l'endettement, en privilégiant l'efficacité dans l'utilisation des ressources ;
- renforcer les capacités techniques et humaines des services chargés de l'analyse et de la prévision macroéconomiques par le recrutement d'agents et l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- instituer un système de centralisation des statistiques économiques financières et sociales par le renforcement des capacités du Comité de Prévision et de Modélisation récemment mis en place ; etc.

¹² Se référer au tableau comparatif des objectifs et des réalisations du CSLP en annexe.

¹³ La norme est relative à l'ancienne méthodologie tandis que les indicateurs sont établis selon la nouvelle.

V.2. Au titre des recommandations sectorielles

La prise en compte de la dimension du développement humain durable axé sur « l'Homme » exige des recommandations spécifiques relatives aux besoins vitaux de l'Homme et des droits de l'Homme. Ces principales recommandations portent sur :

Au titre de la santé

- le renforcement de la Qualité des services de santé ;
- L'effectivité de l'exercice des collectivités territoriales de leurs compétences dans la mise en œuvre de la politique de santé ;
- l'augmentation de l'Utilisation des services de santé;
- la définition d'un cadre organisationnel permettant l'intégration de la lutte contre la maladie au niveau du système de santé.

Au titre de l'éducation

- le renforcement actions inscrites dans le plan d'actions 2004 de l'éducation ;
- la promotion de l'enseignement professionnel élémentaire type CED permettra une orientation des élèves en difficulté et aussi la récupération de jeunes déscolarisés pour une raison ou une autre ;
- le renforcement des capacités d'intervention des forces de l'ordre ;
- la multiplication des rencontres dans les zones à risque entre les autorités et les populations cibles ;
- l'intensification de la sensibilisation aux notions de civisme des jeunes générations tant à l'école qu'à la maison.

Au titre de la décentralisation

- le renforcement du partenariat entre l'Etat, la société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales ;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel en terme de décentralisation ;
- l'amélioration du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- l'impulsion d'un développement national, régional et local cohérent et durable.

Au titre de la promotion de la femme

- la revue des outils statistiques pour la production des données sexospécifiques ;
- renforcement des capacités nationales en genre pour une systématisation de sa prise en compte dans les politiques et stratégies de développement du pays.

Au titre de la société civile

- la ratification de la convention n° 144 de l'OIT sur la consultation tripartite ;
- la dynamisation des cadres de concertation par la mise en place d'un secrétariat permanent du dialogue social ;
- l'amélioration de la qualité de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines ;
- la poursuite des travaux du Pacte de Solidarité pour la Croissance.

Au titre de l'environnement et de la communication

- la vulgarisation de l'utilisation, à grande échelle, des énergies nouvelles et renouvelables ;
- la modernisation et le renforcement du parc routier;
- l'adoption d'une politique nationale et un plan stratégique national NTIC et des mesures incitatives pour attirer les investissements dans le domaine des NTIC.

CONCLUSION

En se dotant d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le 29 Mai 2002, le Mali a confirmé, une fois de plus, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes ses priorités de développement.

De ce deuxième rapport de suivi-évaluation du CSLP il ressort que, les écarts entre les objectifs fixés dans le CSLP et les réalisations au cours des deux premières années de mise en œuvre du CSLP ne sont pas assez significatifs. Ceci s'observe surtout au niveau du taux de croissance, du taux d'investissement public, du taux d'investissement global, du ratio de l'encours de la dette sur le PIB et du taux de pression fiscale et de certains indicateurs sectoriels dont les niveaux atteints (réalisations) sont assez proches des niveaux prévus (prévisions).

En définitive, l'économie malienne a enregistré une forte croissance avec un taux réel de **7,4% en 2003**. Cette reprise a été rendue possible grâce au dynamisme du secteur agricole.

En revanche, la conjoncture économique en 2004 est marquée par le démarrage difficile de la campagne agricole 2004/2005, les conséquences de l'invasion acridienne sur les récoltes ainsi que les contre-performances des sociétés minières. Ainsi, il est attendu un taux de croissance économique de **1,8% en 2004**.

Les différentes actions menées grâce au processus participatif d'élaboration, d'exécution et de mise en œuvre du CSLP ont permis à toutes les couches de la population à prendre conscience de leurs problèmes de santé, d'éducation, de droits et à s'organiser pour l'amélioration de leurs conditions de vie. L'un des résultats notables du processus du dialogue social est qu'au fil du temps, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont graduellement appris à s'écouter dans le but de mieux se comprendre sur leurs contraintes respectives. Les partenaires acceptent de plus en plus de dépasser les intérêts catégoriels pour examiner les problèmes avec le gouvernement et chercher des solutions de compromis acceptables pour tous. Ces bonnes pratiques du dialogue social ont permis d'asseoir un climat social relativement apaisé qui a favorisé la réalisation de certains objectifs économiques du gouvernement tel que le taux de croissance.

L'introduction de la gestion axée sur les résultats dans l'administration, la réalisation des Revues programme et l'établissement d'outils d'évaluation et d'auto évaluation des performances des collectivités territoriales constitue cependant autant de signes encourageants qui permettront à terme de conforter les mécanismes de suivi du CSLP.

Cependant, pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé au terme du CSLP en 2006 et réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM/OMD), **le Mali doit trouver des solutions idoines à certains problèmes récurrents et relever un certain nombre de défis pour l'avenir selon les recommandations et suggestions faites ci-haut.**

Ainsi, d'ici 2006, les grands chantiers à mettre en œuvre pour consolider et intensifier les actions de lutte contre la pauvreté sont entre autres :

- la mise en place d'un Comité National de Pilotage du Transfert de Compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ainsi qu'un programme d'accompagnement de ce transfert sur la base d'une identification claire des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;
- la définition et à la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion des catastrophes ;
- le financement d'un programme de mécanisation rurale en cours de préparation afin de relever le niveau d'équipement des paysans ;
- la promotion de la recherche pétrolière ;
- le Gouvernement adoptera bientôt un Plan National d'Accès à l'Eau, pour la période 2004-2015, visant la réalisation de 10 000 nouveaux Points d'Eau Modernes, prioritairement, dans les zones non encore desservies ;
- la mise en place avant fin 2004 de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier (AGEROUTE) et en 2005 de douze (12) postes de recouvrement des redevances de péage et de pénalités de surcharge ;
- la diversification des sources d'approvisionnement du pays par les travaux d'extension des Entrepôts du Mali au Togo, en Mauritanie et au Sénégal ainsi que la mise en œuvre du Projet d'Amélioration des Corridors de Transport (2004-2008) pour un montant total de 48,7 millions de dollars US ;
- la mise en œuvre la Politique Nationale de Population actualisée, adoptée en avril 2003, notamment à travers l'élaboration, courant 2004, du Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population et

la prise en compte des questions de population dans tous les projets, programmes et stratégies de développement ; etc.

ANNEXES

ANNEXE 1
CADRAGE MACROECONOMIQUE 2004-2007
PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Principaux indicateurs économiques et financiers	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
<i>PIB nominal</i>	2 330	2 574	2 584	2 750	3061
<i>Croissance en réelle (en volume)</i>	4,3	7,4	1,8	6,1	5,8
<i>Déflateur du PIB</i>	1,0	2,9	-1,0	-0,4	2,1
<i>Recettes et dons</i>	456,7	536,4	565,4	647,1	660,6
<i>Recettes totales</i>	370,9	421,8	446,5	515,1	572,9
<i>Recettes fiscales</i>	306,0	349,2	390,9	437,9	483,4
<i>Dépenses totales et prêts nets</i>	540,6	569,0	644,4	738,4	793,5
<i>Dépenses courantes</i>	308,7	316,3	355,8	404,9	443,0
<i>Salaires</i>	93,5	106,2	122,0	140,2	146,7
<i>Dépenses en capital</i>	203,1	219,2	259,0	283,4	312,9
<i>Investissement sur ressources intérieures</i>	62,7	78,3	90,0	97,5	117,2
<i>Déficit base engagement dons exclus</i>	-169,7	-147,2	-184,8	-213,1	-220,6
<i>Déficit base engagement dons exclus/PIB</i>	-7,3%	-5,7%	-7,1%	-7,7%	-6,9%
<i>Solde budgétaire de base</i>	-29,4	-6,3	-33,3	-30,7	-24,9
<i>Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	-8,8	-48,6	3,7	-17,2	-12,1
Encours de la dette	1 746,1	1 765,9	1 666,0	1 737,6	1 763,6
<i>Importations totales</i>	492,8	503,8	536,6	583,9	639,2
<i>Exportations totales</i>	624,6	561,8	622,8	670,9	733,1
<i>Solde commercial</i>	131,8	58,0	86,2	87,0	93,9
<i>Solde des transactions courantes</i>	-100,0	-165,9	-149,6	-178,1	-193,8
<i>Solde global de financement</i>	-85,2	6,5	60,2	60,6	74,3
CRITÈRES DE CONVERGENCE					
Critères de 1er rang					
<i>Solde budgétaire de base/PIB (norme >=-3%)</i>	-1,3	-1,1	-1,2	-1,0	-0,8
<i>Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3%)</i>	5	-1,3	2		
<i>Encours de la dette sur PIB (norme <=70%)</i>	76,0	70,8	62,3	59,3	55,1
<i>Variation arriérés intérieurs (norme <=0)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Variation arriérés extérieurs (norme <=0)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Critères de 2nd rang					
<i>Masse salariale/recettes fiscales (norme <=35%)</i>	29%	29%	29%	29%	28%
<i>Investissement sur ressources int./recettes fiscales (norme >=20%)</i>	20%	27%	23%	24%	24%
<i>Déficit extérieur courant hors dons/PIB (norme <=5%)</i>	-4,4	-6,7	-5,6	-6,1	-6,1
<i>Taux de pression fiscale (norme >=17%)</i>	13,4	14,2	15,2	15,7	15,9

PRINCIPALES PRODUCTIONS	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	Moyenne 2004-2006
Volume (en tonnes)						
Total cultures vivrières, dont:	2 333 367	3 107 086	2 951 675	3 108 485	3 273 690	3 111 283,3
Mil	715 631	1 010 665	889 385	933 854	980 547	934 595,5
Sorgho	577 579	687 315	604 837	635 079	666 833	635 582,8
Riz	639 401	870 465	922 693	978 054	1 036 737	979 161,4
Mais	334 539	468 516	468 516	491 942	516 539	492 332,7
Coton	419 421	608 717	600 012	624 013	648 973	624 332,8
Or	66,1	54,1	53,6	57,4	69,3	60,1
Valeur (en millions F.CFA)						
Total cultures vivrières, dont:	336 729	462 497	474 022	514 069	579 121	522 403,8
Mil	79 674	115 334	109 613	117 971	133 779	120 454,5
Sorgho	55 592	67 808	64 445	69 359	78 653	70 818,6
Riz	77 314	107 885	123 507	134 190	153 621	137 105,9
Mais	26 010	37 338	40 325	43 400	49 215	44 313,2
Coton	248 541	239 800	315 004	380 433	406 143	367 193,4
Or	340 793	376 656	414 458	509 259	413 268	445 661,7

Part des différents secteurs dans le PIB	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	Moyenne 2004-2006
Secteur primaire	740,3	924,9	951,7	1 035,0	1 116,9	1 034,5
Secteur secondaire	564,8	516,6	585,5	711,3	798,4	698,4
Secteur tertiaire	992,3	1 052,9	1 137,6	1 185,2	1 283,5	1 202,1
PIB	2 297	2 494	2 675	2 932	3 199	2 935,0
En Pourcentage du PIB						
Secteur primaire	32,2%	37,1%	35,6%	35,3%	34,9%	35,3%
Secteur secondaire	24,6%	20,7%	21,9%	24,3%	25,0%	23,7%
Secteur tertiaire	43,2%	42,2%	42,5%	40,4%	40,1%	41,0%
FORM. BRUTE DE CAPITAL	431,5	630,9	555,2	648,6	706,7	636,8
FBCF	439,5	446,0	457,5	472,4	481,0	470,3
Privée	267,0	269,2	276,3	286,6	290,5	284,5
Publique	172,5	176,8	181,2	185,8	190,4	185,8
Taux d'investissements	18,8%	25,3%	20,8%	22,1%	22,1%	21,6%

ANNEXE 2
CADRAGE DE BASE DU CSLP/2002-2006
Principaux indicateurs économiques et financiers

CROISSANCE	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2002/2006
PIB à prix constants	1,5%	9,3%	7,4%	5,9%	5,6%	5,3%	6,7%
dont Primaire	-13,4%	19,5%	3,7%	4,4%	4,4%	4,6%	7,3%
% PIB	37,9%	41,5%	40,0%	39,5%	39,0%	38,8%	39,8%
Contribution	-6,0%	7,4%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	2,8%
Secondaire	31,0%	-2,6%	17,9%	6,3%	4,8%	4,4%	6,2%
% PIB	23,7%	21,1%	23,2%	23,3%	23,1%	22,9%	22,7%
Contribution	5,7%	-0,6%	3,8%	1,5%	1,1%	1,0%	1,4%
Tertiaire	1,2%	5,9%	4,5%	6,6%	6,7%	5,8%	5,9%
% PIB	31,8%	30,8%	30,0%	30,2%	30,5%	30,7%	30,4%
Contribution	0,4%	1,9%	1,4%	2,0%	2,0%	1,8%	1,8%
Contribution DTI	1,4%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Vérification	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Déflateur du PIB	7,8%	3,2%	-2,7%	2,2%	0,8%	0,6%	0,8%
Croissance Importations (volume)	13,3%	11,4%	9,1%	7,3%	6,9%	6,6%	8,3%
Croissance Exportations (volume)	19,1%	9,4%	16,4%	6,1%	3,6%	2,7%	7,7%
Taux d'investissement global	21,1%	20,7%	23,4%	23,0%	23,3%	23,1%	22,7%
Taux d'investissement public	7,0%	7,6%	8,3%	8,1%	8,2%	8,8%	8,2%
Taux d'épargne intérieure	16,6%	16,2%	19,0%	18,4%	17,6%	15,8%	17,4%
Finances publiques (% du PIB)							
Recettes totales	16,6%	18,1%	18,0%	18,3%	18,8%	19,8%	18,6%
Recettes fiscales	14,6%	15,5%	15,6%	16,1%	16,7%	17,8%	16,4%
Dépenses totales et prêts nets	27,6%	28,4%	27,8%	27,2%	27,2%	28,1%	27,7%
Financement intérieur des investissements	3,2%	3,5%	4,5%	4,7%	5,3%	6,7%	4,9%
Dépenses courantes	12,6%	13,4%	12,2%	12,0%	11,9%	11,9%	12,3%
Masse salariale	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%
Dépenses de développement	13,2%	12,3%	13,5%	13,2%	13,3%	14,4%	13,3%
Déficit courant (dons inclus)	7,7%	7,0%	6,8%	7,3%	7,9%	6,0%	7,0%
Déficit primaire	-5,1%	-5,7%	-5,6%	-4,9%	-4,5%	-4,7%	-5,1%
Solde de base	-2,0%	-1,9%	-1,3%	-0,9%	-0,7%	-0,9%	-1,1%
Solde de base hors PPTE	-1,2%	-0,5%	-0,4%	0,1%	0,3%	-0,2%	-0,1%
Déficit budgétaire (base engagement)	-5,8%	-6,6%	-6,4%	-5,7%	-5,3%	-5,3%	-5,9%
Déficit (base eng, hors dons)	-11,0%	-10,3%	-9,8%	-8,9%	-8,3%	-8,5%	-9,2%
Déficit budgétaire (base caisse)	-5,8%	-6,6%	-6,4%	-5,7%	-5,3%	-5,3%	-5,9%
Taux de FBCF							
FBCF totale	17,7%	17,6%	18,3%	18,3%	18,7%	19,6%	18,5%
FBCF publique	6,8%	7,3%	7,9%	7,7%	7,6%	8,1%	7,7%
FBCF privée	10,9%	10,4%	10,4%	10,6%	11,1%	11,6%	10,8%
Part des dépenses courantes/dépenses Totales	45,7%	47,1%	44,0%	44,1%	43,8%	42,2%	44,2%
Part des dépenses de développement/dépenses totales	44,3%	41,7%	46,9%	47,0%	47,6%	49,9%	46,6%
Masse salariale	29,1%	27,0%	26,6%	25,3%	24,7%	23,3%	25,4%
Financement intérieur investissements	22,0%	22,3%	28,7%	29,5%	31,7%	37,5%	29,9%
Service de la dette directe	22,69%	24,77%	22,72%	21,55%	19,94%	17,82%	21,4%
- Intérêt	5,2%	6,3%	5,2%	4,9%	4,5%	3,5%	4,9%
- Amortissement	12,9%	12,9%	12,4%	11,9%	11,8%	11,9%	12,2%
- Rachat FMI	4,6%	5,6%	5,2%	4,8%	3,6%	2,4%	4,3%
Allègement de la dette	0,0%	0,0%	1,1%	8,2%	8,8%	4,6%	4,5%
Déficit base caisse	-39,8%	-42,7%	-41,1%	-35,2%	-31,6%	-29,9%	-36,1%
Balance des paiements (% du PIB)							
Balance commerciale	-0,1%	1,4%	5,4%	4,8%	3,7%	2,0%	3,5%
Balance des services (nets)	-11,0%	-9,7%	-9,8%	-9,7%	-9,6%	-9,5%	-9,7%
Balance des revenus	-5,1%	-4,2%	-4,8%	-4,7%	-4,4%	-3,9%	-4,4%
- dont intérêts	-0,7%	-0,9%	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,6%	-0,8%
Transferts publics	7,2%	5,7%	4,9%	4,6%	4,3%	4,1%	4,7%
Transferts privés	2,0%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%
Balance courante	-11,9%	-10,3%	-7,1%	-7,4%	-8,2%	-9,3%	-8,5%
Balance courante (hors transferts publics)	-14,2%	-10,9%	-7,6%	-7,9%	-8,6%	-9,7%	-8,9%
En pourcentage du PIB							
Secteur primaire	37,9%	41,5%	40,0%	39,5%	39,0%	38,8%	39,8%
Secteur secondaire	23,7%	21,1%	23,2%	23,3%	23,1%	22,9%	22,7%
Secteur tertiaire	31,8%	30,8%	30,0%	30,2%	30,5%	30,7%	30,4%
Droit et Taxes importation	6,6%	6,6%	6,8%	7,0%	7,3%	7,7%	7,1%
Vérification	100,0%						
Importations	32,6%	33,3%	33,8%	34,3%	34,7%	35,1%	34,2%
Exportations	34,0%	34,1%	37,0%	37,0%	36,3%	35,4%	36,0%

SOURCE : CSLP

DONNEES DU SECTEUR REEL (volumes)

Volumes de production (en milliers de tonnes)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Mil	722,0	776,4	815,3	856,0	898,8	943,8
Sorgho	533,0	625,4	656,6	689,5	724,0	760,1
Mais	205,0	402,3	422,4	443,5	465,7	489,0
Riz	670,0	756,0	809,0	865,6	926,2	991,0
Coton	250,1	575,0	575,0	600,0	625,0	650,0
Arachide	166,0	174,6	192,0	201,0	210,0	220,0
Or (en tonnes)	53,6	48,6	64,1	68,2	69,4	69,4

ANNEXE 3

Tableau comparatif des objectifs et des réalisations du CSLP

INTITULE DES INDICATEURS ET NORMES UEMOA	OBJECTIFS - CSLP 2002-2006	REALISATIONS			Appréciation des indicateurs
		Réal. 2002	Réal. 2003	Est. 2004	
Taux de croissance du PIB réel	6,7	4,3	7,1	0,4	Difficile à réaliser
Dont :					
Secteur primaire	7,3	-3,2	18,4	-8,7	Très aléatoire
Secteur secondaire	6,2	18,9	-8,5	2,1	Réalisable
Secteur tertiaire	5,9	3,1	8,3	7,4	Stable/réalisable
Solde budgétaire de base sur PIB	-1,1%	-1,3	-0,2	-0,5	Réalisable
Solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB	-0,1%	0,1	1,7	-0,1	Réalisable
Taux d'investissement global	22,7	18,8	24,7	20,3	Réalisable
Taux d'investissement public	8,2	7,5	7,1	6,8	Difficile à réaliser
Taux d'épargne intérieure	17,4	20,5	20,7	17,1	Réalisable
Taux d'inflation <=3%	<3%	5,0	-1,3	-4,1*	Réalisable
Pression fiscale >=17%	>=16,4%	14,7	14,5	14,3	Difficile à réaliser
Masse salariale en % des recettes Fiscales <=35%	<=35%	27,7	27,7	29,0	Réalisable
Solde courant de la balance des paiements/PIB <=-5%	<-8,5%	-4,2	-8,9	-5,7	Réalisable
Encours de la dette/PIB <=70%	<=68,6%	77,3	72,1	87,6	Difficile à réaliser

Source : CSLP/DNP/DNSI/BCEAO

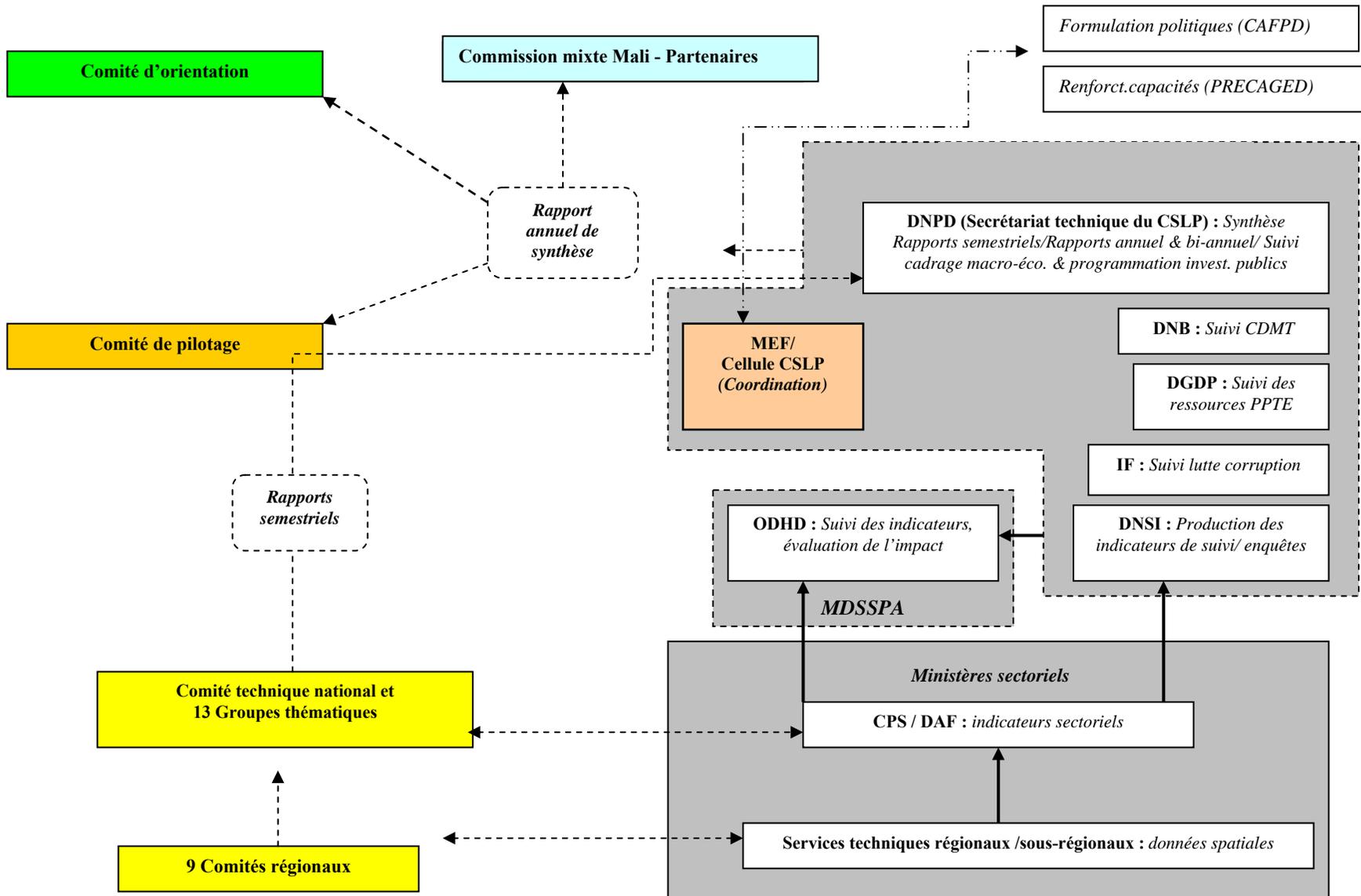
* Estimation à fin juillet 2004

Taux de réalisation des ressources PPTE en milliards de FCFA et en %

	SECTEURS PRIORITAIRES/ ANNEES	2002			2003			2004		
		Objectif CSLP	Réal.	Ecart en %	Objectif CSLP	Réal.	Ecart en %	Objectif CSLP	Réal.	Ecart en %
1	Composante santé et population	4,6	3,6	-22%	3,3	0,5	-85%	3,6		
2	Composante éducation / alphabétisation	11,2	14,6	30%	11,2	7,1	-37%	11,8		
3	Composante emploi et formation professionnelle	1,5	1,1	-27%	0,5	0,6	20%	0,3		
4	Infrastructures de base pour le développement	0,9	1,7	85%	0,5	5,7	1040%	0,5		
5	Développement rural et ressources naturelles	2,9	3,3	14%	3,3	2,0	-39%	3,5		
6	Activités génératrices de revenus, solidarité et sécurité sociale	3,1	0,8	-7%	3,8	0,1	-97%	3,8		
7	Environnement et cadre de vie	0,8	0	-100%	1,9	0,3	-84%	1,9		
8	Gouvernance et institutions	-			-			-		
9	Culture / religion / paix et sécurité	-			-			-		
10	Mise en œuvre du CSLP, analyse et suivi / évaluation de la pauvreté	0,3			0,3			0,3		
	TOTAL	25,3	30,9	22%	24,5	19,0	-22%	24,7	29,6	20%

Source : Document du CSLP et TOFE

Annexe 4 : Schéma simplifié du dispositif de suivi - évaluation du CSLP



Annexe 5

Dispositif de suivi – évaluation du CSLP adopté par le Gouvernement en mars 2003

Rôles des principales structures techniques impliquées dans le suivi du CSLP :

Structures	Rôles
Cellule CSLP	<ul style="list-style-type: none"> • veiller à la coordination de toutes les activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP ; • veiller au renforcement des principales structures de l'administration, de la société civile et du secteur privé pour mener à bien le processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP.
DNP	<ul style="list-style-type: none"> • suivre l'exécution du plan d'actions à travers l'exécution des projets et programmes retenus dans le cadre de la réduction de la pauvreté ; • suivre l'évolution du cadrage macro-économique et l'actualiser ; • veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des partenaires et celles du CSLP ; • produire et publier un <i>rapport de suivi annuel</i> avec bilan et recommandations pour faire évoluer le CSLP en cas de besoin ; • produire un <i>rapport d'évaluation biennuel</i> dans un cadre de planification et de programmation triennale glissante ; • contribuer au développement d'une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public.
DNSI	<ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que le système d'information permette un guidage fin et régulier de la mise en œuvre du CSLP ; • produire des données relatives au suivi des indicateurs de performance du CSLP ; • exécuter les enquêtes légères ou de collecte de données passives nécessaires au suivi – évaluation du CSLP.
DNB	<ul style="list-style-type: none"> • suivre l'exécution du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et du budget – programmes.
DGDP	<ul style="list-style-type: none"> • suivre l'évolution des ressources issues de l'Initiative PPTE ; • mobiliser des financements concessionnels pour la mise en œuvre du Plan d'Action du CSLP ; • assurer la gestion de la dette intérieure et extérieure.
IF / MEF	<ul style="list-style-type: none"> • suivre les aspects liés à la « lutte contre la corruption et la délinquance financière ».
DCI	<ul style="list-style-type: none"> • appuyer les différentes structures dans la recherche et la mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires au développement.
CPS des ministères sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> • assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi – évaluation des projets et programmes initiés au niveau de leurs départements sectoriels respectifs.
ODHD	<ul style="list-style-type: none"> • coordonner le volet suivi - évaluation du CSLP et assurer le suivi des indicateurs de performance ainsi que l'analyse des indicateurs d'impact de la lutte contre la pauvreté ; • produire et diffuser les rapports sur le Développement Humain Durable (DHD), à partir des données produites par le système statistique national et d'autres sources d'informations.

Annexe 6
Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques du Mali,
Selon le PIB « plus comparable » de 1996 à 2003

INDICATEURS/ANNEES	2000	2001	2002	2003	2004*
INDICATEURS DE CONVERGENCE					
Premier rang					
Solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,8	-0,6	-0,1	0,9	-0,1
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	-0,7	5,2	5,0	-13	-4,3
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	92,3	84,2	81,1	69,9	70
Variation des arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (en mds FCFA)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement extérieurs (en mds FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Second rang					
Salaires et traitements en % des recettes fiscales	32,4	31,5	30,5	30,4	30,8
Dépenses en capital sur financement interne en % recettes fiscales	23,2	19,4	20,5	22,4	25,5
Recettes Fiscales sur PIB en %	11,9	12,3	13,4	14,2	15,2
COMPTES NATIONAUX					
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1891	2212	2286	2461	2552
PIB en volume (prix constant 85)	989	1106	1153	1239	1257
Taux de croissance du PIB en volume	-3,3	12,0	4,3	7,4	1,5
SITUATION MONETAIRE					
Avoirs extérieurs nets	167,7	198,1	284,9	310,6	316,6
Crédit intérieur	247,0	323,5	384,1	413,6	425,1
Masse monétaire	408,5	487,2	626,3	681,6	728,1
COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS					
Importations FOB	421,5	538,6	496,6	567,5	567,5
Exportations FOB	388,1	531,6	609,9	534,7	555,3
Bal. commerciale FOB-FOB	-33,4	-7,0	113,4	-23,8	-37,9
Balance courante	-181,2	-227,3	-103,7	-117	-138
Balance globale	70,8	28,0	82,4	115,6	35
Taux de couverture en%	92,1	98,7	128,3	101,1	
Balance courante en % PIB	-9,6	-10,3	-3,9	-8,1	
DETTE EXTERIEURE					
Encours de la dette extérieure	1701,6	1767,0	1746,1	1646,7	1725,0
Service de la dette extérieure	51,0	60,4	60,8	63,5	63,2
Encours de la dette extérieure en % du PIB	92,3	84,2	81,1	69,9	70

Sources : DNP/DNSI/CNPE

2004* = estimations

Annexe 7
Structure du PIB « plus comparable » de 2000 à 2004

ORIGINE DU PIB	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PRIMAIRE	-10,4%	11,3%	-3,2%	18,4%	-4,6%	10,9%	4,0%	4,4%
dont informel	-10,4%	11,3%	-3,2%	18,4%	-4,6%	10,9%	4,0%	4,4%
AGRICULTURE	-19,8%	19,0%	-7,9%	32,8%	-11,1%	16,6%	5,2%	5,4%
dont informel	-19,8%	19,0%	-7,9%	32,8%	-11,1%	16,6%	5,2%	5,4%
ELEVAGE	3,6%	2,8%	3,1%	1,0%	6,9%	4,0%	2,2%	3,0%
dont informel	3,6%	2,8%	3,1%	1,0%	6,9%	4,0%	2,2%	3,0%
PECHE, FORET	2,5%	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
dont informel	2,5%	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
SECONDAIRE	4,6%	20,3%	18,9%	-8,6%	-0,1%	7,1%	13,2%	-8,5%
dont informel	3,2%	-5,0%	16,9%	-4,6%	11,1%	3,2%	2,4%	4,7%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	11,1%	85,1%	22,5%	-18,8%	-22,4%	26,3%	24,5%	-21,2%
dont informel	2,9%	-1,4%	0,5%	-15,7%	53,6%	-1,0%	-0,8%	0,8%
INDUS . MANUFACTURIERES	-2,2%	-14,1%	24,2%	-5,6%	18,3%	-5,1%	8,3%	-2,2%
dont informel	-1,2%	-16,7%	33,7%	-11,2%	11,2%	0,8%	-0,3%	5,4%
ENERGIE	21,7%	9,6%	15,1%	11,0%	19,4%	-3,3%	4,6%	-2,7%
dont informel	5,3%	6,9%	4,4%	4,4%	6,2%	6,3%	5,4%	4,4%
BTP	8,5%	7,3%	4,9%	4,0%	6,4%	6,1%	5,3%	4,6%
dont informel	-0,3%	8,4%	3,1%	8,3%	7,4%	5,1%	8,2%	3,5%
TERTIAIRE GENERAL	2,8%		-0,4%	8,1%	7,9%	4,2%	9,0%	3,0%
TERTIAIRE	2,7%	6,3%	-0,5%	8,2%	8,3%	5,1%	9,7%	4,0%
dont informel	4,9%	6,3%	-2,7%	10,6%	14,7%	15,4%	17,4%	13,5%
TRANSPORTS & TELECOM	5,1%	5,6%	-2,6%	11,4%	15,4%	16,8%	18,7%	14,2%
dont informel	3,7%	10,8%	-1,6%	9,2%	6,1%	1,2%	7,4%	-1,9%
COMMERCE	3,7%	10,8%	-1,6%	9,2%	6,1%	1,2%	7,4%	-1,9%
dont informel	4,8%	1,0%	0,3%	7,7%	8,2%	3,1%	4,1%	2,9%
BANQUES ET ASSURANCES								
dont informel	-0,2%	0,5%	3,3%	4,3%	6,5%	1,6%	5,2%	2,6%
AUTRES SERVICES	-0,6%	0,0%	2,8%	4,2%	6,2%	1,4%	4,6%	2,3%
dont informel	8,5%	3,7%	4,1%	5,1%	4,9%	4,6%	3,8%	3,6%
SERVICES NON MARCHANDS	22,5%	-0,3%	7,1%	0,6%	0,9%	4,1%	4,1%	4,7%
dont informel	4,9%	1,1%	1,3%	7,8%	8,6%	4,3%	4,3%	4,3%
PIB au coût des facteurs	-1,8%	11,0%	3,5%	6,9%	0,8%	7,4%	7,5%	0,8%
dont informel	-5,1%	7,9%	-0,4%	12,5%	0,9%	8,1%	5,7%	4,3%
DTI et TVA intérieure	-20,3%	23,5%	14,5%	12,5%	8,6%	8,5%	10,3%	4,9%
PIB au prix du marché	-3,3%	11,9%	4,3%	7,4%	1,5%	6,1%	5,8%	1,2%
dont informel	-5,1%	7,9%	-0,4%	12,5%	0,9%	8,1%	5,7%	4,3%
EMPLOIS DU PIB	-0,3%	6,8%	-0,2%	7,2%	4,6%	3,3%	11,0%	-3,2%
CONSOMMATION FINALE	0,2%	7,0%	-0,8%	7,6%	4,4%	3,3%	12,6%	-4,4%
MENAGES	-2,8%	5,6%	2,4%	5,5%	5,6%	3,6%	3,3%	3,0%
ADMINISTRATIONS								
dont informel	-33,5%	91,0%	-22,3%	53,5%	-35,8%	53,4%	-7,8%	4,8%
FORM. BRUTE DE CAPITAL	2,6%	14,8%	0,3%	5,4%	5,4%	6,4%	4,9%	4,3%
FBCF	8,9%	5,4%	1,6%	4,1%	4,2%	5,9%	3,8%	3,7%
PRIVEE	-7,6%	32,5%	-1,6%	7,5%	7,2%	7,0%	6,4%	5,1%
PUBLIQUE	-869,6%	-144,8%	-201,9%	-322,2%	-188,3%	-154,8%	-116,9%	-19,5%
VARIATION DE STOCKS								
EXPORTATIONS	6,5%	14,1%	20,3%	-6,8%	15,3%	-0,5%	5,1%	6,0%
IMPORTATIONS	-2,5%	28,3%	-8,3%	13,1%	-1,5%	6,7%	4,0%	-4,5%

Source : DNSI

Annexe 8

LISTE RESTREINTE CONSENSUELLE des INDICATEURS de SUIVI-EVALUATION du CSLP

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP	Type ¹⁴	2002	2003	2004
UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE						
Croissance accélérée soutenue						
1.	Taux de croissance réelle du PIB	6,7%	R	4,3%	7,4%	1,8%
2.	Taux d'investissement global	22,7%	A	18,8%	24,7%	20,3%
Stabilité financière						
3.	Solde budgétaire de base sur PIB nominal	-0,1%	R	0,1%	1,7%	-0,1%
4.	Taux d'inflation annuel	<3%	R	5%	-1,3%	-4,3%
5.	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	<=-8,5%	R	-4,2%	-8,9%	-5,7%
6.	Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)	>=16,4%	A	13,4%	14,2%	15,2%
7.	Ratio Service de la dette sur recettes d'exportation			15,3%	14,3%	14%
Pauvreté						
8.	Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil)		I			
9.	Incidence de la pauvreté de conditions de vie (ou pauvreté de masse)		I			
10.	Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté		A			
11.	Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)		I			
ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION						
Gouvernance et participation						
12.	Taux de participation aux élections nationales et locales		I			

¹⁴ A : Activités, R : Résultats, I : Impact

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP	Type ¹⁴	2002	2003	2004
13.	Pourcentage des ressources des programmes de développement utilisées par la société Civile					
14.	Nombre d'enfants enregistrés à la naissance					
	Développement institutionnel					
15.	Pourcentage des ressources financières effectivement transférées aux collectivités décentralisées					
16.	Pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés					
	Lutte contre la corruption					
17.	Perception du degré de corruption de l'Administration		R			
	Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice					
18.	Nombre de juges par habitant		A			
	DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE					
	SANTE ET DEMOGRAPHIE					
19.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans		I			
20.	Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an		R	74%	79%	72%
21.	Taux de mortalité maternelle		I			
22.	% de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel		A	44%	46%	
23.	Nombre moyen de consultations prénatales par femme		R	54%	59%	69%
24.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale		I			
25.	Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans		I	2%	2%	2%

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP	Type ¹⁴	2002	2003	2004
26.	Part du budget de la santé dans le budget de l'État		A			
27.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins					
EDUCATION						
28.	Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle		R	64%	67%	70%
29.	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus		R	38%	42%	44%
30.	Part du budget de l'Education dans le budget d'État		A	30%	29%	32%
31.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques					
32.	Ration élève/maître		R	69	70	50
33.	Pourcentage des redoublants au 1 ^{er} cycle			20%		13%
Eau potable						
34.	Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins 1 point d'eau potable		R			
Participation des femmes						
35.	Proportion de femmes bénéficiant de micro-crédit		R			
Emploi						
36.	Taux de chômage		I			
Développement des infrastructures de base et secteurs productifs						
Production agricole, alimentation et nutrition						
37.	Production céréalière totale (en milliers de tonnes)			3 136	3 381	2 978
38.	Superficies (ha) aménagées en maîtrise totale de l'eau		A			
39.	Production de coton fibre (tonnes)		R	440 000	618 000	575 000
Gestion des ressources naturelles						

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP	Type ¹⁴	2002	2003	2004
40.	Superficies reboisés (ha)		A			
Transport/communication/énergie						
41.	Nombre de Km de routes en terre construites		A			
42.	Nombre de Km de routes bitumées construites		A			
43.	Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien routier					
44.	Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique		A			
45.	Taux d'électrification		A			
Industrie et Commerce						
46.	Taux de transformation interne du coton		A			

Annexe 9
Sources et références bibliographiques

- 1) Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), mai 2002 ;
- 2) Système de suivi – évaluation de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), version préliminaire du 18 novembre 2002 ;
- 3) Premier Rapport de suivi-évaluation du CSLP ;
- 4) Rapport sur la Situation Economique & Sociale du Mali en 2003 - Perspectives 2004 ;
- 5) Rapports validés des Groupes Thématiques de travail du CSLP ;
- 6) Budget d'Etat, exercices 2002, 2003 et 2004 ;
- 7) Rapport du Budget – Programmes 2004 (Tomes I et II) ;
- 8) Cadre d'Appui Stratégique (CAS) de la Banque Mondiale, (provisoire), mars 2003 ;
- 9) Rapport 2002 sur le Partenariat Mali – Banque Mondiale ;
- 10) Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 du PNUD ;
- 11) Rapport du programme pluriannuel de convergence (UEMOA), de stabilité, de croissance et de solidarité 2005-2007 du Mali ;
- 12) Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National 2003 – 2007 Mali – Union Européenne, rapport provisoire de 2002 ;
- 13) Aide – mémoire de la mission d'évaluation ex – post par le FMI des résultats obtenus dans le cadre des programmes FASR/FRPC, novembre 2004 ;
- 14) Aides – mémoire des missions conjointes de suivi du PISE de février et juillet 2003 ;
- 15) CDI : Programme de Développement Institutionnel (PDI), rapport provisoire, janvier 2003 ;
- 16) DNP : Rapports d'Exécution du Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2002 et 2003 ;
- 17) DNB : Rapport d'exécution des dépenses sur ressources internes du Budget d'Etat, exercices 2002 et 2003 (à mi – parcours) ;
- 18) CPS/Education : Annuaire Statistique.